

Quel dommage! Un accident...

Achetons
ou
Réparons
(Sans perte de valeur)

MICHEL POTVIN CARROSSIER
640, Azagor ouest
Québec, QC
6 8 7 - 9 5 5 1
MICHEL POTVIN RES. 878-2779

LE SOLEIL

JEUDI 10 DÉCEMBRE 1987
QUÉBEC, 91^e année, no 340

72 pages, 5 cahiers + 1 tabloïd

Livraison à domicile (7 jours) 3.00\$
Lies de la Madeleine-Gaspé-Rivière-au-Renard-Perce-Abitibi 50¢

VENTE
FIN D'ANNÉE



CRÉATIONS SUZANNE inc.
869, rue Saint-Jean, 529-9757

LE SPORT



Michel BERGERON C.

Contre le Canadien Bergeron se contente d'une nulle

◆Renouant hier avec ses vieux rivaux de Montréal, Michel Bergeron a vu les siens laisser filer une avance de 2-0 et s'est contenté d'une nulle, 2-2.

Pages 2 à 4

Le passage de l'Empire



La Soleil, Roland Marcoux

◆Inauguration hier du passage de l'Empire, résultat de la conversion de l'ancien cinéma en une allée commerciale différente, au cœur du Vieux-Québec. Louis-Guy Lemieux raconte.

Les détails, page A-3

L'ÉCONOMIE



La Soleil, Jean Vallières

Si les cadeaux des enfants échappent au fisc, il n'en est pas toujours de même pour ceux des plus grands.

Imposable, le cadeau du patron?

◆Rien n'échappe au fisc qui, dans certains cas, va jusqu'à imposer les cadeaux offerts par un patron à ses employés, à l'occasion des Fêtes. Marc Lestage explique.

Page D-1

Diffamation contre Roméo Gionet Procès pour Andrée Boucher

◆Mme Andrée Boucher a été citée à son procès pour diffamation, hier, et, malgré la démarche de Me Michel Proulx, Me Guy Bertrand demeurera l'avocat de Roméo Gionet. Mauvaise journée pour la mairesse de Sainte-Foy!

par Louise LEMIEUX

Après 19 jours d'enquête préliminaire, le juge Gilbert Morier a décidé qu'il y avait suffisamment d'éléments pour com-

mander un procès dans cette affaire. Aussitôt rendue la décision du juge, Me Michel Proulx, l'avocat de Mme Boucher, a annoncé son intention d'en appeler devant la cour supérieure. Si cette instance confirme la décision du juge de la cour des sessions de la paix, la mairesse Boucher connaîtra, en février, la date de son procès devant jury. Elle sera accusée d'avoir tenu des propos diffamants à l'égard du capitaine Roméo Gionet, lors d'un discours public, le 5 février.

Requête en disqualification

À la surprise de tous - et de Me Bertrand en particulier - Me Michel Proulx a déposé devant la cour, hier matin, une requête en disqualification contre Me Guy Bertrand, visant à obliger l'avocat à se retirer du dossier de M. Gionet.

En colère, Me Proulx a brandi une lettre de Me Bertrand, destinée à Me Louis Vézina, l'avocat de la ville de Sainte-Foy. Dans cette missive, l'avocat de Roméo

Lire A-2, Boucher



Mme Andrée Boucher, mairesse de Sainte-Foy.

Gorbatchev mène son «opération séduction»



Mikhail Gorbatchev (à droite), à la tête d'une délégation comprenant notamment le ministre des Affaires étrangères Edouard Chevamadzé, le secrétaire du parti communiste Anatoly Dobrynine et le responsable de l'information Alexandre Yakovlev, a rencontré hier les ténors du Congrès américain (à gauche): les sénateurs Robert Dole et Robert Byrd ainsi que les représentants Jim Wright et Thomas Foley. C.

◆WASHINGTON (AFP, AP) - Le chef du Kremlin, M. Mikhaïl Gorbatchev, parti à la conquête de l'Amérique pour son troisième sommet avec le président Ronald Reagan, a porté hier son offensive auprès des parlementaires et du fameux quatrième pouvoir aux États-Unis: la presse.

L'«opération séduction» a eu un indiscutable effet sur ces deux fronts: les sénateurs dont dépend le sort du traité INF ont été jusqu'à prédire sa ratification d'ici

avril. Quant aux grands patrons des médias américains, ils n'étaient pas en retard pour se mettre dans la file d'attente devant l'ambassade d'URSS afin de rencontrer un numéro un soviétique qui s'est présenté devant eux comme «un homme comme les autres et qui n'a rien d'exceptionnel».

M. Gorbatchev et son épouse chantant à l'issue du dîner de gala de mardi soir à la Maison-Blanche, les robes, fourrures et sourires d'une Raïssa Gorbatcheva apparemment ravie, ont conquis l'omnipre-

sente télévision américaine et ses commentateurs aux jugements définitifs.

Après la journée historique de la signature du traité INF et dans l'attente aujourd'hui des résultats de ce sommet, les entretiens politiques du second jour ont ainsi été quelque peu éclipsés.

Conversation privée

M. Gorbatchev ne s'est rendu qu'à une seule reprise hier à la Maison-Blanche où ses pourparlers de la matinée ont été pré-

Lire A-2, Gorbatchev



Le Québec se branche: feu vert à la fluoruration de l'eau

◆La position du gouvernement au sujet de la fluoruration de l'eau potable est arrêtée depuis le 2 décembre. Le conseil des ministres a décidé de donner le feu vert à cette mesure qui vise à combattre la carie dentaire chez les enfants.

par Raymond GAGNE

Cette décision va à l'encontre d'un avis du Conseil consultatif de l'environnement qui recommande de ne pas fluorurer l'eau de consommation. Mme Thérèse Lavoie-Roux, la ministre de la Santé et des Services sociaux, a été chargée de défendre et d'expliquer la décision gouvernementale. Le ministre de l'Environnement, Clifford Lincoln, n'a, en conséquence, plus rien à dire dans ce dossier.

La fluoruration de l'eau de consommation a été décrétée pour la première fois, au Québec, en 1975. À la suite d'un imposant rapport (le rapport Bundock) soumis au ministre de l'Environnement, en 1979, ce dernier obtint un moratoire, ce qui n'empêcha pas le ministère de la Santé de promouvoir la mesure préventive contre la carie dentaire.

Une fuite

Une fuite, survenue cette semaine, a permis à un quotidien montréalais de publier l'essentiel d'un avis du Conseil consultatif de l'environnement portant sur la fluoruration. Cette opinion a été remise au ministre de l'Environnement, à la fin du mois de novembre. Elle ne devait être légalement rendue publique que dans 60 jours.

L'avis recommande au ministre Clifford Lincoln de ne pas fluorurer l'eau de consommation.

Pour ce dernier, la fluoruration était une véritable patate

Lire A-2, Fluoruration



Après des années de tergiversations, le gouvernement du Québec décrète finalement la fluoruration de l'eau potable.

LE SOMMAIRE

Annonces classées	E-1 à E-6
Arts	C-1 à C-8
Bridge	E-4
Crayons de soleil	C-4
Décès	E-7
Dossiers	B-5
Économie	D-1 à D-5
Éditorial	B-4
Horoscope	E-4
Monde	D-6 à D-13
Mots croisés	E-2
Mot mystère	E-5
Où aller à Québec	C-2
Région	B-1 à B-6

LA MÉTÉO



Nuages, brume et bruine verglaçante par moments aujourd'hui. Maximum de un. Demain: quelques éclaircies.

Détails, page E-1



À compter d'aujourd'hui, jusqu'au 31 décembre
composez le 688-8080 entre 18:00 h et 3:00 h

SUITES de la première page

Gorbatchev...

cédés d'une « conversation privée » de dix minutes avec le président Reagan. Le sujet de cet aparté sans autres témoins que les interprètes n'a pas été révélé.

« Le président et M. Gorbatchev se sont séparés sur une note très optimiste. Ils étaient très satisfaits », ont souligné les porte-parole américain et soviétique. Ces derniers, MM. Marlin Fitzwater et Guennadi Guerassimov, ont maintenant mis au point un numéro leur permettant de passer maîtres dans l'art d'écarter avec un indéniable humour toute les questions sérieuses.

L'Afghanistan

Le thème du jour aura été l'Afghanistan: M. Gorbatchev a évoqué à la



Mikhaïl Gorbatchev et Ronald Reagan consultent à l'unisson leurs montres hier soir, leurs épouses se faisant attendre à la réception de l'ambassade soviétique.

Fluoration...

chaude. La nécessité d'avoir à trancher éventuellement la question le rendait inconfortable. Il a reconnu, cette semaine, que le débat causait énormément de pression sur son ministère. Il admettait même ne pas savoir quelle attitude prendre. « Je ne suis ni un scientifique, ni le bon Dieu. Je ne sais pas », a-t-il laissé tomber, comme pour montrer sous quel poids le plaçait le débat sur la fluoration.

Etant depuis le 2 décembre porte-parole du gouvernement en cette matière, Mme Lavoie-Roux a dit, cette semaine, que les municipalités devraient fluorer l'eau de consommation pour protéger les dents des enfants contre la carie, et ce, même si le Conseil consultatif sur l'environnement s'opposait à cette pratique.

Aucune connaissance scientifique nouvelle, a-t-elle dit, n'indique qu'il ne faille pas aller de l'avant avec la fluoration. Elle a même précisé qu'elle entend, dès la semaine prochaine, inviter publiquement la ville de Montréal et les autres municipalités à fluorer leur eau de consommation.

Rappelons que la fluoration de l'eau n'était, tout récemment encore, qu'au stade de projet, à Montréal. La ville décidait toutefois d'en retarder la réalisation jusqu'à ce que le ministre de l'Environnement annonce une politique gouvernementale claire à ce sujet. C'est maintenant à la ministre de la Santé et des Services sociaux qu'elle aura à en référer.

À Québec

On sait également que la ville de Québec fluore son eau de consommation, depuis la fin de juin 1986. Elle l'avait fait pendant quelques années pour ensuite cesser l'opération pendant plus d'une décennie.

À la fin du mois d'août dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à Ottawa, Jake Epp, écrivait à Fluoraction (Coalition québécoise pour la fluoration), dont les bureaux sont situés à Montréal, pour dire à l'organisme qu'il approuvait la fluoration de l'eau potable.

« Les concentrations recommandées de fluor, soit entre 1.0 et 1.5 mg/L, permettent une baisse notable de l'incidence des caries dentaires, tout particulièrement chez les enfants », disait le ministre.

Selon Fluoraction, l'Ontario fournit de l'eau fluorée à 65 pour 100 de sa population. Aux États-Unis, c'est 62 ou 63 pour 100. En comparaison et en tenant compte de la population desservie par un aqueduc, le Québec se classe au dernier rang quant au pourcentage de fluoration pour l'ensemble de l'Amérique du nord.

Une étude aurait démontré que les enfants québécois sont atteints d'au moins 50 pour 100 plus de caries que les enfants ontariens et américains.

La décision gouvernementale ne clôt pas le débat en cours au sujet de la fluoration. Toutes les études scientifiques réalisées à ce jour prouvent la valeur de la mesure en ce qui a trait seulement à l'action préventive contre la carie dentaire. Aucune ne prouve que l'ajout de fluor dans l'eau de consommation, dont 99 pour 100 du volume retourne dans l'environnement sans avoir été absorbé par les citoyens, ne contamine pas les plantes, ni les animaux ni les humains.

Boucher...

Gionet demande que Mme Boucher cesse d'utiliser les médias pour défendre sa cause, et « affronter le plus grave », précise Me Proulx, Me Bertrand demande aussi à la ville de s'abstenir de payer les honoraires de Me Proulx, en attendant la décision de la cour supérieure (Me Bertrand a déposé en cour supérieure une requête visant à annuler la décision du comité exécutif de la ville de Sainte-Foy de payer les honoraires de Me Michel Proulx). Sous peine de nouvelles poursuites judiciaires de la part de M. Gionet.

Chantage! Intimidation! proteste avec véhémence Me Proulx. « Par cette lettre, Me Bertrand a démontré qu'il est en conflit d'intérêts, qu'il est partial; il ne veut pas que justice soit rendue, il veut seulement que son client obtienne vengeance », s'indigne Me Proulx, qui qualifie « d'indéfendable », de « contraire aux règles du jeu » la tactique de Me Bertrand.

La diffamation est une accusation qui peut être portée tant au civil qu'au criminel. Me Bertrand a choisi de porter son accusation contre la mairesse devant la cour criminelle des sessions de la paix. Il agit donc à titre de procureur de la Couronne dans ce dossier. Ce qui fait dire à Me Proulx que Me Bertrand défend les intérêts de son client plutôt que ceux de l'État. A titre de procureur de la Couronne, soutient-il, il doit faire preuve de modération, d'impartialité, il ne doit pas chercher la condamnation de l'accusé, comme il cherche à le faire en ce moment.

Simple délicatesse

Me Bertrand prétend que sa lettre à Me Vézina n'est ni chantage ni menace. Elle n'est que simple délicatesse... pour éviter des poursuites inutiles. « Pour protéger ceux qui n'ont pas voulu se protéger eux-mêmes », suggère Me Bertrand, faisant allusion à l'outrage au tribunal dont Mme Boucher pourrait être accusée si elle passe outre à l'interdiction de la cour de discuter du rapport du 5 février sur la place publique.

« Loin d'avoir voulu nuire, j'ai voulu jouer franc-jeu », a dit Me Bertrand, en parlant de cette lettre du 2 décembre à Me Vézina.

Hier, Mme Boucher semblait tendue. Ce ne fut certes pas le plus jour de sa vie. Mais la mairesse demeure optimiste: « Je n'appelle pas ça un revers. Il y a des choses qui restent à dire. Je n'ai pas eu la chance de parler à l'enquête préliminaire... Le procès donne la chance à tout le monde de s'exprimer », déclare la mairesse en sortant de la cour. Son avocat lui avait pourtant dit de ne pas faire de déclaration à la presse. La mairesse s'est bien mordu les lèvres, mais elle n'a pu résister à la tentation de s'exprimer.

Maison-Blanche un « calendrier de retrait » des quelque 115,000 hommes de l'Armée rouge, mais aussi « la situation autour de ce pays », c'est-à-dire les livraisons d'armes et l'attitude du Pakistan et de l'Iran.

Habilement, le chef du Kremlin -qui sait que la ratification du traité INF serait facilitée par un geste soviétique vrai ou supposé sur l'Afghanistan - a confié à des parlementaires américains qu'il « avait apporté de nouvelles idées » pour mettre un terme à ce conflit, ainsi qu'à celui du Nicaragua. « Je les partagerai bientôt avec vous (...) mais vous devez vous souvenir que nous ne voulons pas laisser un vide (à Kaboul), ni un gouvernement qui serait inconnu pour nous », a-t-il dit, confirmant ainsi la position soviétique -et l'impasse dans laquelle se trouve l'URSS.

C'est l'invasion militaire soviétique de l'Afghanistan, il y a huit ans, qui avait définitivement compromis la ratification du traité SALT-2 sur la limitation des armements stratégiques.

Aucune percée

Un haut fonctionnaire américain a confié peu après qu'aucune véritable percée n'avait d'ailleurs été réalisée sur ce dossier, ni même dans le domaine du désarmement.

Il a cependant fait observer que s'il n'y avait pas de progrès, il n'y avait pas non plus d'obstacle fondamental à ce stade dans les négociations.

Les perspectives d'un traité sur une diminution de moitié des armes stratégiques ont été reprises par MM. Reagan et Gorbatchev, mais les éventuelles décisions sur les instructions à donner à leurs négociateurs pour les prochains mois ne devaient être prises qu'aujourd'hui, à la vue des conclusions du groupe de travail sur le contrôle des armements.

Les spéculations vont toujours bon train sur un possible quatrième sommet Reagan-Gorbatchev en mai ou juin prochain à Moscou.

Les porte-parole, ne voulant pas lever le voile sur la substance des

pourparlers, se sont appliqués à vanter la qualité des relations personnelles qui existeraient désormais entre Ron et Mikhaïl.

En contrepoint, Mme Nancy Reagan s'est efforcée, sans convaincre, de combattre la rumeur qui la met en compétition avec Mme Raïssa Gorbatchev. Le « sommet des Premières dames » a ainsi acquis ses lettres de noblesse.

Grâce -ou à cause- d'une prolongation de cette réunion, MM. Reagan et Gorbatchev ont dû prolonger leurs discussions. « Les hommes ont attendu les femmes », a noté mi-figue, mi-raisin le porte-parole soviétique Guennadi Guerassimov.

Enfants refoulés

Enfin, des enfants qui souhaitent rencontrer les deux dirigeants soviétique et américain Mikhaïl Gorbatchev et Ronald Reagan pour leur remettre un millier de lettres pour la paix ont reçu une fin de non-recevoir de la part de la Maison-Blanche, hier.

Onze enfants, de nationalités américaine, polonaise, finnoise, ouest-allemande, japonaise, afghane et suisse ont été reçus pendant près d'une heure par un fonctionnaire de la Maison-Blanche dans un bâtiment situé à proximité.

Il leur a expliqué que les deux hommes avaient un emploi du temps trop chargé pour pouvoir les recevoir.

Les lettres faisaient partie de 230,000 missives écrites par des enfants de 31 pays durant les deux dernières années.

L'artiste Christo, célèbre notamment pour avoir enveloppé plusieurs bâtiments et ponts, avait réalisé le paquet contenant les lettres.

TOUS NOS INFORMATIONS, D-6 ET D-7

la magie de Noël

pour elle... pour lui... c'est la boîte-cadeau Simons!



Ralph Lauren

LE CHEMISIER MONOGRAMME RALPH LAUREN: DE NOTRE BOUTIQUE EXCLUSIVE, UN CHEMISIER PUR COTON TOUT BLANC AVEC BRODERIE MONOGRAMME CONTRASTANTE SUR LA POCHÉ POITRINE, COL A POINTES BOUTONNÉES. 110.00



LES BIJOUX ART DÉCO: LE STYLE, LA COULEUR, DES FORMES GÉOMÉTRIQUES VARIÉES, BROCHES ET BOUCLES D'OREILLES EN ÉMAIL CLOISONNÉ, UNE COLLECTION COMPLÈTE DE 7.00 À 10.00



NOTRE GANT SHETLAND: DOUX, DOUX, CHAUDS, CHAUDS NOS GANTS DE PURE LAINE SUR LES MAINS. UNE BONNE IDÉE, TOUT PLEIN DE COULEURS DANS LA BOÎTE SIMONS 7.99



LE FOULARD CARRELÉ PASTEL: UN TISSAGE ACRYLIQUE ULTRA-DOUX, INCOMPARABLE DE SOUPLESSE. BORD FRANGÉ. ROSE, BLEU, JAUNE, MENTHE, CORAIL. 9.99



LA ROBE DE NUIT EN FINETTE DE COTON: LE STYLE COL POLO, DE NOTRE COLLECTION EXCLUSIVE DE ROBES DE NUIT EN FINETTE PUR COTON, FINES RAYURES, PETITES FLEURS, PETITES FEUILLES, BLEU OU ROSE PASTEL À LA GUEPIÈRE 24.95



la maison
simons

PLACE SÎTE-FOY

GALLERIES DE LA CAPITALE

VIEUX QUÉBEC

NOS TROIS MAGASINS SERONT OUVERTS TOUTS LES SOIRS JUSQU'À 21 HRES. SAMEDIS INCLUS. SAUF QUÉBEC, SAMEDIS FERMETURE À 18 HRES.

LA QUOTIDIENNE

tirage du 9 décembre

8-9-3

5-2-7-2

6/49

20-29-33-39-41-48

(complémentaire)

7

L'état de santé des victimes des moules s'améliore Pas de nouveau cas d'intoxication

♦ **Aucun nouveau cas d'intoxication par les moules décelé et une amélioration sensible de l'état de santé de la plupart des neuf victimes de la toxine paralysante des mollusques. Trois patients des soins intensifs présentaient toujours des conditions stationnaires, et le rétablissement graduel de la plupart de ces personnes laissait entrevoir qu'elles pourraient être rétablies complètement, d'ici très peu de temps. Tout indique donc que la violente épidémie se résorbe.**

par Roch DESGAGNE

C'est le bilan que l'on pouvait faire, en fin de journée hier, avec le Dr Guy Sanfaçon, directeur du Centre antipoisons du Québec, à la suite d'une semaine particulièrement dramatique, tant pour les dégustateurs de moules que pour les commerçants de ce produit de la mer.

Cela ne veut pas dire pour autant que le danger est passé, et les recommandations répétées aux consommateurs tiennent toujours pour la consommation des mollusques de l'Île-du-Prince-Édouard et des îles de la Madeleine, comme le rappelait, hier, d'Ottawa, un porte-parole de Pêches et Océans Canada.

Cependant, cet interlocuteur laissait entrevoir des changements prochains concernant ces directives, dans le sens d'une levée des interdictions quant aux moules des îles de la Madeleine. Leur consommation serait sous peu autorisée, selon

M. André Roy de Pêches et Océans, excepté toujours les mollusques parvenus sur les marchés le et avant le 2 décembre.

Par contre, comme on a pu le constater dans certains endroits de vente, les moules en provenance du Maine, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve étaient toujours acceptées par les inspecteurs des ministères Pêches et Océans et Santé et Bien-Être social.

Toxines identifiées...

Au cours des deux derniers jours, les deux toxines nocives étaient finalement identifiées par les scientifiques: la « gonyaulax tamarensis » affectant les mollusques des îles de la Madeleine, et la « dinoflagella » chez les moules de l'Île-du-Prince-Édouard, ou la densité d'intoxication était décrite comme plus grave par un représentant de Pêches et Océans.

Exigences et recours...

De son côté, le principal distributeur des « madelimoules », M. Georges Hubert, anticipait toujours recevoir hier des réponses à un dossier de demandes transmis aux autorités gouvernementales, quant aux conditions techniques et scientifiques dans lesquelles les tests furent fait sur des mollusques des îles.

« Si les analyses de l'eau avaient été faites, comme nous l'exigeons depuis deux ans et plus, nous n'aurions jamais connu de telles répercussions, puisque les difficultés

techniques étaient déjà résolues, mais dans ce domaine en particulier, nous sommes toujours confrontés à des situations d'urgence », déplore le Madelinot qui assure la distribution des produits de la mer des îles de la Madeleine sur le marché montréalais.

La résistance des souris a retardé l'annonce du danger

♦ **OTTAWA (PC) - Santé et Bien-être social Canada n'a pas informé la population plus tôt des dangers causés par les moules de l'Île-du-Prince-Édouard parce que les souris de laboratoire ne mourraient pas assez rapidement et en assez grand nombre pour que les tests soient déclarés concluants.**

par Marie TISON

C'est la défense qu'a adoptée hier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social Jake Epp, pour parer à l'accusation de négligence lancée une fois de plus par l'opposition au cours de la période des questions.

Il a également soutenu que s'il faisait cesser les activités d'une industrie à la première plainte venue, il se ferait accuser de détruire cette industrie.

Le ministre Epp a admis pour la première fois hier que les tests effectués vendredi le 27 novembre sur les moules cultivées de l'Île-du-Prince-Édouard avaient entraîné la mort de souris de laboratoire.

Il a cependant expliqué que ces tests visaient à découvrir la présence d'une toxine appelée « Intoxication paralysante par les mollusques ». Lorsque cette toxine est présente dans un produit, les souris de laboratoire qui en sont injectées meurent dans les cinq minutes.

« Les souris ne sont pas mortes de cette façon, a soutenu M. Epp. Elles sont mortes deux ou trois heures plus tard ».

Il a ajouté qu'un grand nombre de souris n'avaient pas été affectées.

Cette réaction imprévue a amené les scientifiques à déclarer les résultats des tests non concluants, a-t-il affirmé.

Le ministre Epp a expliqué qu'il ne pouvait mettre la population en garde contre les moules dans ces conditions. Il a été nécessaire de poursuivre les tests, et ce n'est que mardi le premier décembre que les résultats ont été assez concluants pour avertir la population, a-t-il affirmé.

Mort des souris

Les députés libéraux Sheila Copps et George Henderson ont fait valoir que des souris mourraient quand même, même si ce n'était pas à cause de la toxine.

« Le ministre ne pense-t-il pas que le produit qui tuait ces souris n'aurait pas dû être donné aux êtres humains? », a lancé M. Henderson, un député de l'Île-du-Prince-Édouard.

Si le ministre n'a averti la population officiellement que le premier décembre, il a demandé dès le 29 novembre au matin aux expéditeurs de moules de cesser leurs envois.

Par ailleurs, les dirigeants de Pêcheries Hubert et Multi-Pêches attendent impatiemment les conclusions des expertises, et ils envisa-

gent sérieusement des recours contre les responsables de la confusion qui a entouré le gel de la commercialisation de leurs moules.

C'est un délai que le ministre Epp n'a toujours pas expliqué, ont soutenu Mme Copps et le chef de l'Opposition officielle John Turner.

M. Turner a demandé au ministre combien de personnes avaient été intoxiquées par des moules après le 29 novembre, mais M. Epp n'a pas voulu répondre.

Il s'est contenté d'indiquer qu'aucun cas d'intoxication n'avait été enregistré après le premier décembre.

Le directeur du Bureau des opérations régionales du ministère de la Santé nationale, M. John Riou, a déclaré que la plupart des cas avaient été enregistrés avant le 29 novembre, mais il n'a pu assurer qu'aucun cas n'a été enregistré entre cette date et le premier décembre.

L'opposition s'est également attaquée à la crédibilité du ministre Epp en soutenant qu'il s'était contredit à plusieurs reprises aux cours des derniers jours au sujet des tests scientifiques.

« Il a d'abord dit que le premier test avait eu lieu dimanche le 29, puis il a dit qu'il avait été effectué le 28, et aujourd'hui, il admet que le test a eu lieu vendredi le 27 », a déclaré Mme Copps.

M. Turner a accusé le ministre Epp d'avoir trompé la Chambre,

mais le ministre a énergiquement nié cette affirmation.

« Je n'ai trompé personne, je n'ai rien caché », a-t-il déclaré. Il a soutenu qu'il ne s'était pas contredit, et qu'il avait tout simplement parlé de différentes séries de test.

John Turner a demandé au premier ministre Brian Mulroney de réclamer la démission de M. Epp, mais M. Mulroney ne s'est pas levé pour répondre.

Ruine de l'industrie

M. Henderson a finalement accusé le ministre d'avoir ruiné l'industrie de la moule par son inaction.

Cette remarque a fait bondir M. Epp. « Si je faisais cesser les opérations d'une industrie à chaque plainte, le député m'accuserait immédiatement de ruiner cette industrie », a-t-il déclaré.

M. Epp a cependant énergiquement nié avoir voulu protéger l'industrie.

Santé et Bien-Être social Canada n'a toujours pas identifié la toxine contenue dans les moules cultivées de l'Île-du-Prince-Édouard. Il a identifié la toxine des moules des îles de la Madeleine comme étant l'« Intoxication paralysante par les mollusques », mais il n'est pas exclu que ces moules contiennent également la toxine des moules de l'Île-du-Prince-Édouard, a indiqué M. Riou.

Hydro est en mesure de faire face au verglas

♦ **Les consommateurs n'ont pas à craindre de retard dans la réparation des équipements d'Hydro, en cas de pannes dues au verglas, car les équipes de monteurs sont au travail comme d'habitude, malgré la grève déclenchée par les 5.000 employés de bureau.**

C'est sans crainte particulière que le porte-parole d'Hydro, M. Jean-Guy Ouimet, anticipait hier le verglas qui devait transformer une partie de la province en patinoire, au cours de la soirée et de la nuit dernières.

La grève déclenchée plus tôt cette semaine ne touche que les tâches administratives de la compagnie. Ainsi, les lignes téléphoniques réservées à la clientèle sont peu disponibles depuis mardi: ce sont les cadres qui remplacent les employés en grève. M. Ouimet répétait la con-

signe déjà lancée dans le public de ne tenter d'obtenir une ligne que pour signaler une panne ou une urgence.

Du côté syndical, un porte-parole du local 2000 du Syndicat canadien de la fonction publique, M. René Sarrazin, indiquait hier encore que les employés en grève n'avaient aucunement l'intention de mettre en danger la sécurité du public.

Rappelons que les employés de bureau estiment que leur employeur ne respecte pas la convention collective signée en mai 1986. Près de 2.000 griefs se seraient accumulés en dix-huit mois. Le syndicat avait renoncé, lors de la dernière négociation, à une augmentation de salaire la première année en échange de nouvelles clauses sur la formation, la création de postes permanents et les changements technologiques.

Admission de sidatiques

Michel-Sarrazin n'a pas modifié son point de vue

♦ **La maison Michel-Sarrazin n'a pas encore modifié sa ligne de conduite quant à l'admission de sidatiques en phase terminale. Pour le moment, l'établissement n'est pas en mesure de recevoir ces patients.**

par Roger BELLEFEUILLE

C'est la précision apportée au SOLEIL par le président du conseil d'administration, le Dr Jean-Louis Bonenfant, au cours d'un entretien téléphonique. Toutefois, a-t-il tenu à ajouter, la réflexion n'est pas terminée à ce sujet.

L'un des pionniers de Michel-Sarrazin, le Dr Bonenfant rappelle qu'il ne se fait aucun traitement à cette maison: il s'agit surtout de soins infirmiers et de soulagement des symptômes.

Il faut bien comprendre, ajoute ce pathologiste de l'Hôtel-Dieu de Québec, que tout est mis en oeuvre, chez la plupart des personnes atteintes du virus d'immuno-déficience humaine, pour au moins améliorer leur condition générale et tenter de prolonger leurs jours. Ce qui n'est pas la mission de Michel-Sarrazin, dont la durée moyenne de séjour, pour des gens atteints d'un cancer en phase terminale, est moins de trois semaines.

Le même porte-parole signale aussi que l'aménagement même des lieux ne se prête pas à l'accueil de mourants sidatiques. D'abord, les patients occupent des chambres de quatre lits. En outre, Michel-Sarra-

zin n'est pas un hôpital, mais une résidence à caractère familial.

Or, l'on sait, dit ce médecin, la crainte non fondée que le sida répand dans le public, même si le virus se transmet uniquement par le sang et le sperme, qu'il est très vulnérable à l'air libre et que la seule présence d'une personne atteinte ne constitue aucun motif d'alarme. L'opposition d'un groupe de citoyens de Saint-Pie X à l'ouverture d'une maison de transition pour sidatiques en est un bon exemple. « Nous sommes aussi à cet égard le reflet de la société », soumet le Dr Bonenfant.

Mis à part une demande informelle pour une telle admission en mai dernier, note le Dr Bonenfant, la maison Michel-Sarrazin n'a reçu aucune autre requête depuis.

D'autres établissements semblables à l'étranger, a poursuivi le porte-parole, ont été confrontés à cette nouvelle réalité. « Ainsi, nous en avons discuté longuement avec le Dr Thérèse Vanier, du St-Christophe's Office, de Londres, qui n'admet pas non plus de patients sidatiques. » Cet établissement a fait oeuvre de pionnier en matière de soins palliatifs.

Enfin, le Dr Bonenfant assure que Michel-Sarrazin ne ferme pas pour autant la porte à d'autres types d'intervention auprès de ces malades et aux organismes communautaires qui s'en occupent, comme partager son expérience en ce qui concerne les soins et l'accompagnement à domicile.



La famille Ness, célèbre à Québec pour ses intérêts dans l'immobilier. Au centre, Madame Juliette Ness entourée de sa fille Jo-Ann et de Andrew (le propriétaire du passage de l'Empire); manque sur la photo, l'autre fils, Gary, retenu à Toronto.

Inauguration de l'allée le « passage de l'Empire »,

♦ **Qualifié de « réalisation importante pour la revitalisation du quartier latin » tant par son promoteur que par les autorités municipales de Québec, le « passage de l'Empire » a été inauguré hier.**

par Louis-Guy LEMIEUX

Reliant la côte de la Fabrique à la rue Garneau, le passage de l'Empire est devenu une allée commerçante intérieure abritant 13 boutiques spécialisées (10.000 pieds carrés de superficie) sur deux étages. Les deux paliers sont reliés par un escalier mobile qui ne camoufle pas le coup d'oeil plongeant jusque sur la rue Garneau.

Administré par les Centres commerciaux Apricot inc., le passage de l'Empire représente un investissement de plus de \$1.500.000.

Son promoteur et unique propriétaire, M. Andrew Ness, confirme que l'ancien cinéma a été acheté au coût de \$600.000. Il évalué à \$1 million les travaux de rénovation et d'aménagement, ce qui exclut les frais d'installation des commerçants.

Seulement cinq boutiques sont déjà ouvertes. Quatre autres raisons sociales commenceront leurs opérations en février. Au printemps, le passage de l'Empire fonctionnera à 100 pour cent.

Parmi les différents commerces, signalons la Banque d'Amérique (service de devises étrangères), un café à l'italienne, une galerie d'art, une boutique d'artisanat local (verrerie, ferblanterie), une bijouterie, une boutique de vêtements, une boutique de design québécois, etc. Pour mieux desservir les résidents du quartier, on

chercherait à y attirer une boulangerie-pâtisserie-traiteur.

En inaugurant le passage de l'Empire, son promoteur, Andrew Ness, a lancé un appel aux commerçants de la côte de la Fabrique et de la rue Garneau afin qu'ils renouvellent leurs façades ou les conservent en bon et bel état. « L'avenir du quartier latin en dépend », dit-il.

L'architecte responsable du projet, George Leahy, a rappelé que le théâtre Empire avait été construit vers 1930. On a recréé le style art déco de sa façade et retrouvé et mis en valeur une partie des anciens murs qui datent de 1860 et plus.

Représentant la ville de Québec, le conseiller du district no 14, M. François Marchand, a souligné qu'une réalisation comme le passage de l'Empire était le signe d'un

retour de la population résidente dans le Vieux Québec intra muros.

« Pour la première fois depuis 20 ans, a précisé M. Marchand, on enregistre une hausse du nombre de résidents dans le quartier. La ville a pris des mesures vigoureuses pour favoriser ce repeuplement. Au printemps, nous abattons le dernier poteau de téléphone. L'école d'architecture et ses 350 étudiants s'en viennent. Nous annoncerons bientôt du nouveau au sujet des ruines de la rue Collins et de l'ancien édifice de CHRC, sur Saint-Jean. L'avenir est prometteur », dit-il.

Signalons que le nouveau passage commercial présente une vitrine animée pour souligner son ouverture et le temps de Noël. Ce décor articulé a été conçu par « Graphème » et réalisé par le bureau « Nouveau! amélioré! (bis) ».

Au nom des travailleurs qu'elle représente

La CSN revendique le contrat des six frégates

♦ Ce n'est pas une partie, mais le gâteau entier que la Confédération des syndicats nationaux (CSN) veut obtenir du gouvernement fédéral lorsqu'il s'agit du farineux contrat de \$3.5 milliards pour la construction de six frégates. De plus, la CSN revendique également le contrat de rénovation de deux destroyers qui doit être accordé incessamment.

Textes de Réjean LACOMBE

Au cours d'une conférence de presse qu'elle tenait, hier, à Montréal, la CSN indique qu'elle veut aussi rattraper à la St. John Shipbuilding, du Nouveau-Brunswick, la maîtrise d'œuvre du projet de construction des six nouvelles frégates.

Les autorités gouvernementales auraient accordé, en juin, à ce chantier maritime propriété de M. K. C. Irving, cette fameuse maîtrise d'œuvre du projet. On s'attend à ce qu'au cours des prochains jours, le fédéral tranche en faveur de cette entreprise du Nouveau-Brunswick en lui accordant en totalité ou en partie ce farineux contrat.

Quoi qu'il en soit, le président de la CSN, Gérard Larose, accompagné de Robert Monette, président du syndicat des travailleurs de la MIL Davie, à Lauzon, Jean-Guy Beaubien, président du syndicat de la MIL Vickers et Claude Sylvestre, président du syndicat du chantier de Sorel, estime que « l'équité, la logique et une saine gestion du projet

plaident en faveur de Marine Industrie (MIL) ».

Tout en mettant en lumière le fait que les trois chantiers québécois, qui appartiennent, depuis janvier dernier, à MIL, possèdent une solide expertise dans le domaine de la construction navale, les chefs syndicaux soutiennent que la preuve n'est pas faite de la capacité de la St. John Shipbuilding de tenir ses engagements.

« Les chantiers maritimes québécois, clame la CSN, ne demandent pas la charité en exigeant de devenir maître d'œuvre du projet de construction des frégates et du programme de modernisation des deux frégates qui sont sur le point d'être accordés par Ottawa. »

Beaucoup d'inquiétudes

Les syndicalistes ne cachent pas leur inquiétude devant l'évolution du dossier et aussi devant les perspectives d'avenir qui attendent les chantiers de Lauzon, Sorel et Montréal.

Pour eux, l'octroi de ces deux contrats devrait reposer avant tout sur des critères économiques et sociaux et non pas sur des intérêts purement électoralistes.

Ce qui plus est, la CSN se dit prête à soutenir tous les efforts du gouvernement du Québec et du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Daniel Johnson, « afin qu'Ottawa prenne la seule décision qui s'impose dans les circonstances actuelles ».

« Il est inadmissible, ajoutent-ils, que la cour faite actuellement au nouveau premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna, afin de lui arracher un accord dans les dossiers du libre-échange et du lac Meech, ait pour conséquence qu'un troc d'un goût douteux se passe sur le dos des travailleurs des chantiers québécois et des régions qu'ils habitent. »

A la lumière de cette hypothèse, les syndicalistes mettent en garde le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, et l'invitent à faire preuve d'une extrême vigilance. « Il porterait, estiment-ils, une responsabilité particulièrement odieuse s'il devait être partie prenante à un tel troc des intérêts du Québec. »

Dans la même foulée, les leaders syndicaux s'en prennent également aux ministres québécois qui siègent à Ottawa. Dans un premier temps, ils disent ne pas partager les prétentions du ministre Benoît Bouchard qui soutenait récemment que l'octroi du contrat des six autres frégates aux chantiers québécois occasionnerait des hausses importantes des coûts.

« On partage également l'irritation du ministre Daniel Johnson, ajoutent-ils, à l'endroit des ministres fédéraux comme MM. Benoît Bouchard, Marcel Masse et René de Cotret qui, loin d'appuyer le Québec, soulèvent des arguments spéciaux et non fondés pour justifier un choix qui serait peut-être fait. »



M. Gérard Larose, président de la CSN.



M. Robert Monette, président du syndicat des travailleurs de la MIL Davie, à Lauzon.

Marine aurait reçu une compensation de \$1.5 million

♦ Les dirigeants de la CSN soutiennent que le gouvernement fédéral a versé un montant de \$1.5 million à Marine Industrie (MIL) dans le but de compenser la perte occasionnée par les délais à faire démarrer la construction d'une première frégate au chantier de Sorel-Tracy.

Faisant directement allusion à un déficit de quelque \$50 millions que MIL risque d'enregistrer cette année, les dirigeants syndicaux expliquent que ces « difficultés appréhendées » sont essentiellement le résultat combiné d'un volume insuffisant de commandes et des retards découlant de la gérance de la première phase du projet de construction des six premières frégates qui a été confié à la St. John Shipbuilding.

« Cela est d'autant plus vrai, précise la CSN, que l'incapacité de la St. John à bien conduire le programme en cours a occasionné non seulement un retard coûteux pour MIL, cette année, mais le mal remonte à plus loin. Nous avons appris que lors de l'acquisition par MIL des installations de Versatile, en janvier dernier, le fédéral a accepté de verser \$1.5 million à MIL

justement pour compenser la perte occasionnée par les délais à faire démarrer la construction d'une première frégate au chantier de Sorel-Tracy. »

En vertu de ce premier contrat de construction de six frégates qui a été confié à la St. John Shipbuilding, les chantiers de Lauzon et de Sorel ont hérité de la construction de trois frégates.

Les dirigeants de la CSN expliquent que les constructions en cours font de MIL un sous-traitant totalement subordonné aux directives de St. John, de sorte que tous les retards de conception et de fabrication survenant à St. John ont des répercussions financières sur MIL.

« Les contrats intervenus il y a quelques années, poursuivent les syndicalistes, sont loin de faciliter les activités à MIL et lui imposent des pénalités excessives pour des erreurs et des délais imputables à la St. John et sa gérance. Ainsi, dans ce contexte, M. K. C. Irving, dont les sympathies conservatrices sont bien connues, empêche, laissant supporter à MIL, les pertes occasionnées par les erreurs de conception et les délais. »

Un cadeau de choix pour Noël!

PIANO DIGITAL KAWAI

- Notes de bois balancées au plomb
- Support et banc inclus

A partir de **1 950\$**

PIANO KAWAI CX4S

Disponible dans le noir et le noyer. Également dans le blanc, avec un léger supplément. 41 pouces — 88 touches

2 595\$

Distributeur exclusif

MUSIQUE BEAUDOIN

17, rue Desjardins
Lévis, 833-2141

C'est justement le temps d'exiger.

LE MANOIR MANRÈSE

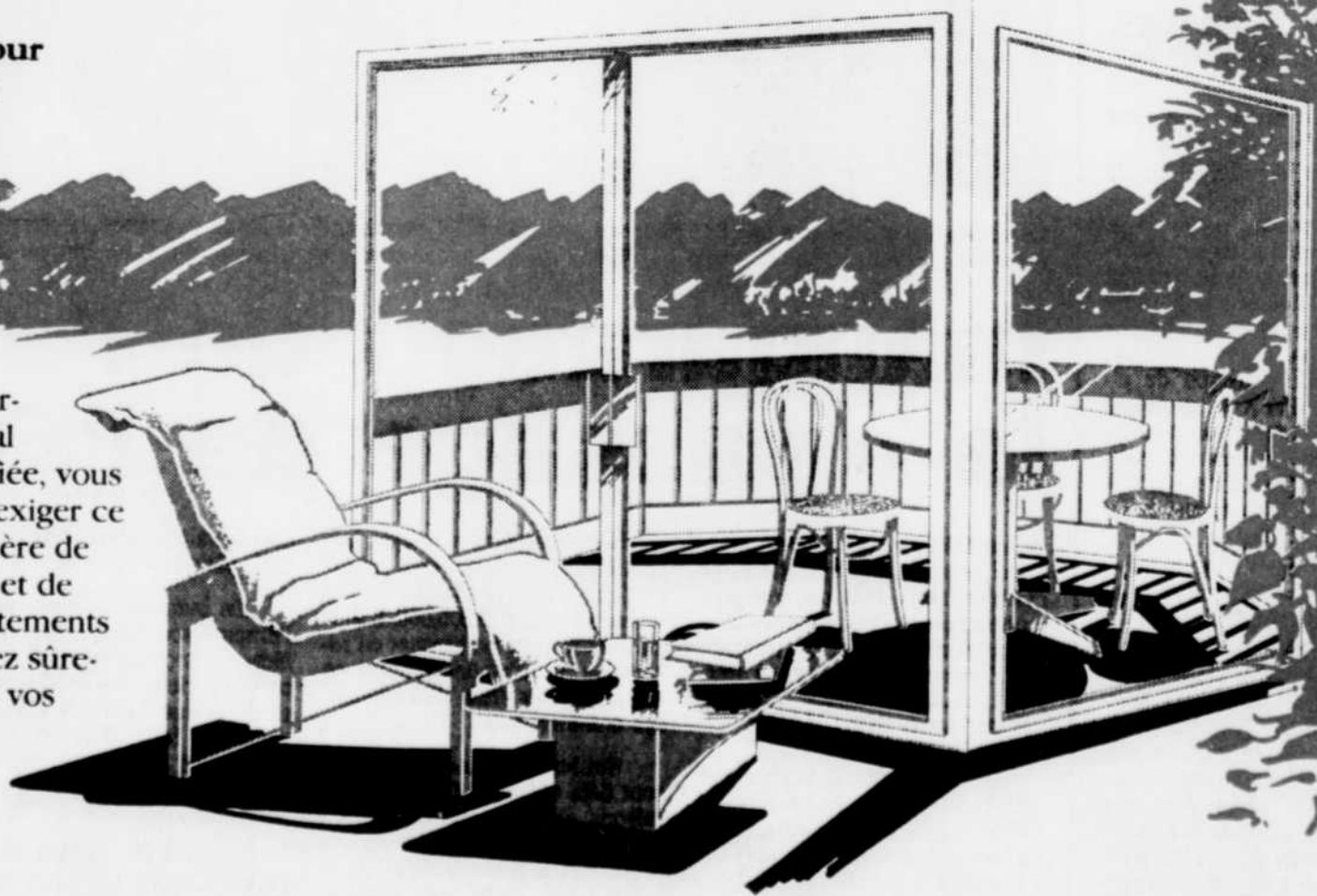
Appartements neufs pour préretraités et retraités

Parce que choisir un appartement est aussi primordial qu'une retraite bien planifiée, vous êtes justement en droit d'exiger ce qu'il y a de mieux en matière de confort, d'environnement et de sécurité. Visitez nos appartements modèles, vous en trouverez sûrement un qui correspond à vos besoins.

Au Manoir Manrèse, on reconnaît vos priorités.

Heures d'ouverture:
tous les jours de 13 h à 17 h
Bureau de location:
700, avenue Murray, Québec

Tél.: 683-6438



**le manoir
MANRÈSE**

- Choix de studios, de 3 1/2 et de 4 1/2 dans le quartier Montcalm
- Vue sur les Laurentides
- Surveillance vidéo aux portes principales
- 2 sonnettes d'urgence dans chaque appartement
- Infirmeries, 24 heures/jour
- Salle à manger (facultative)
- Balcons individuels
- Stationnement intérieur et extérieur
- Piscine intérieure
- Épicerie — dépanneur
- Salon de coiffure
- Bureau de médecin
- Pharmacie
- Activités sociales
- Service de pastorale
- Mini-bus

Robert Dutil tient une promesse...

Projet de loi créant un Conseil de la famille

Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, M. Robert Dutil, a déposé, hier, un projet de loi créant un Conseil de la famille et un énoncé de politique familiale sans toutefois engager le gouvernement dans des actions concrètes, comme l'auraient souhaité les organismes familiaux.

par Damien GAGNON

Les familles devront donc attendre encore plusieurs mois avant de savoir comment se traduira, dans le concret, les intentions du gouvernement qui, en définitive, ne font que reprendre les grandes orientations du rapport du comité de la consultation sur la politique familiale rendu public en avril 1986, orientations que M. Dutil disait faire siennes lors de sa nomination comme responsable de la politique familiale en juin dernier.

Pressé de questions par les journalistes, M. Dutil a reconnu que les documents rendus publics, hier, ne changeraient rien dans l'immédiat à la situation des familles. A son avis, il faut voir dans l'énoncé de politique, la reconnaissance, par le gouvernement, de l'importance de la famille en tant qu'institution et milieu de vie et la volonté de soutenir les parents dans leurs responsabilités. Il estime, qu'il fallait d'abord franchir ce premier pas avant d'aller

plus loin.

Tout en reconnaissant que la politique familiale a ses finalités propres, l'énoncé de politique soutient qu'il est justifié de penser qu'elle pourra avoir un impact sur la natalité. Ainsi, dit-on, elle peut devenir le ferment d'une politique de population, surtout si elle permet de diminuer les contraintes à la prise en charge des enfants que rencontrent les parents.

Il tient sa promesse

En déposant, à l'Assemblée nationale, un projet de loi créant un Conseil de la famille, M. Dutil tenait la promesse qu'il avait faite aux organismes familiaux. Ce Conseil de la famille sera formé de neuf membres nommés après consultation des organismes familiaux et des milieux concernés. Il aura pour fonction de conseiller le ministre sur toute question d'intérêt familial, de recevoir et d'entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes intéressés à la famille.

La création de ce Conseil de la famille, vient modifier la vocation du Conseil des Affaires sociales et de la famille. Ainsi, il y aura maintenant un Conseil de la famille et un Conseil des affaires sociales. M. Dutil a précisé que le rapport de la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux (Commission Rochon) qui sera rendu public au

début de 1988, viendrait préciser le rôle du Conseil des affaires sociales.

Les réactions

Secrétaire général de la Confédération des organismes familiaux, M. Michel Morel, qualifie de bien petit pas l'annonce faite par le gouvernement. Il regrette que le gouvernement n'ait pas présenté un plan d'action. Il regrette qu'on n'ait pas suffisamment fait allusion, dans l'énoncé de politique, de l'amélioration de la qualité de vie des familles et de prévention.

Par ailleurs, M. Morel qualifie de positif le fait que le gouvernement se reconnaisse le rôle de maître d'oeuvre dans l'élaboration d'une politique familiale. Quant au Conseil de la famille, le secrétaire général de la confédération, s'interroge sur les moyens qu'aura à sa disposition ce conseil pour accomplir sa mission.

« Je sais qu'il y a des organismes familiaux qui vont être déçus » a affirmé le président du Regroupement inter-organismes, M. Bernard Fortin. « Quant à moi, dit-il, je suis satisfait en autant que le projet de loi créant le Conseil de la famille soit adopté avant l'ajournement de la session et que l'énoncé de politique débouche, dans un délai raisonnable, sur un plan d'action. »

Le chef de l'Opposition, M. Guy

Chevrette, a accusé le gouvernement de manquer de volonté de politique. Il soutient, que si le gouvernement avait vraiment cru en la famille, il aurait annoncé un plan d'action au lieu d'en rester aux bonnes intentions.

Secrétaire général du secrétariat à la politique familiale, M. Maurice Champagne-Gilbert, s'est porté à la défense du ministre. Ce que le gouvernement a fait aujourd'hui, dit-il, est fondamental. Il soutient, que comme dans le cas de la condi-

tion féminine, la politique familiale en est une horizontale qui nécessite la sensibilisation de tous les ministères. Dans ce contexte, il est tout à fait normal que le ministre agisse avec prudence, conclut M. Champagne-Gilbert.

Les organismes familiaux se réjouissent tout en manifestant des réserves

♦ MONTREAL (D'après PC) - Après des années d'attente, les organismes familiaux du Québec se réjouissent de voir enfin se concrétiser une politique de la famille tout en manifestant toutefois certaines réserves notamment en ce qui concerne l'absence d'un plan d'action.

Après une première lecture de l'énoncé des orientations gouvernementales et de la dynamique administrative en matière familiale, la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ), déplore vivement l'absence de tout plan d'action dans la présentation faite, hier, par le ministre délégué à la Famille, M. Robert Dutil.

À la Fédération des unions de familles (FUF), on ne s'attendait pas à voir ce plan d'action dès maintenant, mais on espère le trouver dans le dépôt des budgets le printemps prochain, au plus tard. « Il faudra qu'on y voit là des applications pratiques », commente le président, M. André Bahl.

Les deux organismes s'interrogent sur l'absence de réaction officielle du gouvernement québécois ou de M. Dutil face à la réduction du soutien économique fédéral aux parents prévue dans la réforme fiscale de M. Wilson. « Québec devra préciser sa position. Nous avons été heureux d'entendre M. Bourassa déclarer récemment qu'il y aura un virage social, mais il faudra que cela se concrétise en termes de mesures sociales et familiales », précise-t-il.



LA MAISON ANGLAISE
Librairie de langue anglaise

Ouverte 7 jours par semaine

● Maintenant située au
DRUGSTORE CARTIER

**LIVRES en ANGLAIS pour
ADULTES et ENFANTS**

● Sélection de livres français
● Cadeaux, cassettes, audio,
vidéo, etc.

1019, CARTIER
(ancien cinéma Cartier)
649-0339

sur la marchandise automne-hiver en magasin.
Profitez également des mêmes rabais dans les 2
boutiques Perreault Monsieur de Place Québec et
de la Grande-Allée.

n.b. Les articles de lingerie, les bijoux et certains accessoires pour hommes sont exclus
de cette vente. Les articles de cuir, fourrures et peaux laniées sont réduits de 25%.
Toutes les ventes sont finales. Aucune mise de côté acceptée.

PERRREAULT

Place Ste-Foy
Tél.: 658-0061

Galerie de la Capitale
Tél.: 626-7322

Maison Perreault
615 Grande-Allée
Tél.: 529-9955

Perreault Monsieur
Place Québec
Tél.: 524-5572

Perreault Monsieur
Maison Perreault
Tél.: 529-7999

PENELOPE
PLACE SAINTE-FOY
Pour un bijou unique

TOUR DE COU
Argent avec Zirconia
\$130.

TOUR DE COU
Argent et vermeil
avec Zirconia
\$225.

TOUR DE COU
Argent et vermeil
\$175.

L'affiliation définitive se décidera dans un an

Les inhalothérapeutes joignent la CEQ

♦ MONTREAL - L'Association des inhalothérapeutes du Québec, qui regroupe 1 500 membres, a annoncé hier, qu'elle s'associe à la Centrale de l'enseignement du

Québec (CEQ). Ce n'est toutefois que dans un an que le syndicat se prononcera sur son affiliation définitive à la centrale.

Cette décision de l'Association

des inhalothérapeutes suit celle de l'Association professionnelle des technologues médicaux du Québec, qui a conclu le 28 novembre, une entente de services d'une durée

d'un an avec la CEQ. Les deux groupes faisaient partie auparavant du Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS).

Le président de l'Association

des inhalothérapeutes, M. Michel Talbot, et la présidente de l'Association professionnelle des technologues médicaux, Mme Francine Wolfe, ont expliqué, en conférence de presse, qu'ils avaient opté pour la CEQ car celle-ci offrait les structures d'accueil les plus appropriées pour maintenir leur autonomie syndicale, et faire valoir leurs revendications.

par Brigitte BRETON

Qu'est-ce qui déterminera leur affiliation définitive à la centrale? « La place qu'on nous accordera dans les prochaines négociations », répond au SOLEIL, M. Talbot.

Selon l'entente de services, ces nouveaux syndicats peuvent participer de plein droit aux instances de négociation. L'accord stipule également que les syndicats peuvent profiter de l'ensemble des services de la centrale, et que les délégués peuvent participer comme observateurs avec droit de parole, au conseil général et au congrès de la CEQ.

Fierté

Hier, le président de la CEQ, Yvon Charbonneau, qualifiait l'événement d'historique. « Au moment où l'on croit que les groupes se détachent du mouvement syndical, la CEQ va à contre-courant en multipliant les jonctions syndicales », de dire le président.

Ce dernier ne cache pas sa fierté lorsqu'il énumère les acquis de la CEQ, en 1987. En avril, près de 1 000 membres du Syndicat des techniciens et professionnels de la santé ont adhéré à son organisation. En novembre, s'ajoutaient les 1 850

infirmières et infirmiers de la région de Trois-Rivières et les 3 600 technologues médicaux.

La CEQ ne cesse pas pour autant son recrutement auprès des syndicats du secteur de la santé. Elle songe même à mettre sur pied une fédération des techniciennes et techniciens de la santé.

D'autant plus que selon M. Charbonneau, d'autres groupes affiliés au COPS évaluent actuellement l'opportunité d'adhérer à son organisation. Des 9 000 syndicats de la santé de la CEQ, environ 5 500 proviennent du cartel.

Bien qu'il désire accroître la représentativité de son syndicat, M. Charbonneau assure qu'il ne s'engagera pas dans des campagnes de maraudage avec les autres centrales syndicales.

La CEQ n'a pas l'intention non plus de conserver ses rangs au secteur de l'enseignement et de la santé. Le président compte en effet recruter encore plus de salariés dans le milieu des garderies, des communications et des loisirs. M. Charbonneau estime qu'une telle diversification donnera plus de poids aux revendications de ses membres, devant le Conseil du trésor.

Même si le personnel enseignant constitue toujours la majorité des membres de la CEQ, le président ne cache pas que son appellation peut devenir inappropriée. Si le mouvement de diversification entrepris en 1974 évolue encore, il faudra songer à trouver un nom qui reflète moins à l'enseignement, précise-t-il. Ce sujet sera d'ailleurs objet de discussion au congrès de la centrale, tenu en juin.

Steve Fonyo n'aura pas à défrayer le coût d'un vol Montréal-Calgary

♦ VANCOUVER (PC) - Le magnat du pétrole J. Bob Carter a affirmé hier que Steve Fonyo n'aurait pas à défrayer un vol en jet de Calgary à Montréal, effectué il y a deux ans, au coût de \$14,500.

Le jeune Fonyo, qui a traversé le Canada à la course pour recueillir \$12 millions en dons pour la recherche sur le cancer, en 1984-85, affirme qu'il est endetté à la suite d'une traversée similaire de la Grande-Bretagne qui s'est terminée en mai

dernier. Comme il était incapable de rembourser un prêt de \$21,000, qui devait servir à financer son périple, son automobile a été saisie la semaine dernière.

M. Carter a déclaré: « J'ignore qui devra payer la facture, mais ce ne sera pas Steve ». M. Carter est un ami du coureur unijambiste. Celui-ci a perdu sa jambe gauche à l'âge de 12 ans, à cause du cancer.

Steve Fonyo n'a pu être rejoint pour commenter l'information.

À Sainte-Foy et Saint-Nicolas

Les employés de deux supermarchés Cooprix/IGA en grève

♦ Les 110 employés de la coopérative régionale de Tilly, qui exploite deux supermarchés Cooprix/IGA à Sainte-Foy et Saint-Nicolas, ont quitté leur poste hier

matin pour faire grève. Les deux magasins sont donc fermés jusqu'à nouvel ordre, indiquait une porte-parole de la coopérative, Mme Louise Laflamme. On signale aux détenteurs de carte-chèque des deux établissements qu'elle sera acceptée durant la grève par l'épicerie IGA/Boivin située sur le chemin Sainte-Foy.

par Marie CAQUETTE

La convention collective des employés, affiliés à la FTQ, était échue depuis le 1er septembre. Huit rencontres patronale/syndicale ont permis de régler les clauses normatives. Le 4 décembre dernier, la partie patronale présentait une offre de règlement à laquelle le syndicat a répondu hier en érigeant des piquets de grève.

Selon le négociateur syndical de l'Union des employés de commerce, M. Michel Arseneau, le projet patronal constitue un recul sur diverses questions à incidence monétaire telles les vacances, les congés statutaires, les congés de maladie, les primes de promotion. On ne s'entend pas non plus sur la durée de la convention que le syndicat voudrait limiter à deux ans.

Côté salaires, les demandes syndicales sont des augmentations de cinq pour 100 pour chacune des deux années de la convention. Les offres patronales sont un montant forfaitaire la première année, trois pour 100 et quatre et demi pour 100 pour les deux années consécutives.

Rappelons que les employés de la coopérative de Tilly avaient déjà fait grève, il y a trois ans.

Chef Tiffière

SUPER-VENTE DE STORES

Personne ne vend moins cher... personne ne vend autant!

STORES VERTICAUX

Super-Rabais

PVC (vinyle). Choix de couleurs. Grandeur 75x84 po. (porte-patio).

ALUMINIUM 75x84 po. **99⁹⁹**

TISSU 75x84 po. **59⁹⁹**

À partir de: **PRIX TI-FRÈRE**

"Le plus grand choix de couleurs à Québec" 24 grandeurs en magasin pour livraison immédiate.

STORES HORIZONTAUX

P.V.C.				ALUMINIUM			
Grandeur	Prix Ti-Frère	Grandeur	Prix Ti-Frère	Grandeur	Prix Ti-Frère	Grandeur	Prix Ti-Frère
18x45	8 ⁹⁹	24x64	17 ⁹⁹	18 x 45	14,99	18 x 64	20,99
20x45	9 ⁹⁹	26x64	19 ⁹⁹	23 x 45	18,99	23 x 64	25,99
22x45	11 ⁹⁹	27x64	20 ⁹⁹	24 x 45	19,99	24 x 64	26,99
24x45	13 ⁹⁹	30x64	22 ⁹⁹	27 x 45	21,99	27 x 64	30,99
27x45	14 ⁹⁹	33x64	24 ⁹⁹	31 x 45	24,99	31 x 64	35,99
30x45	16 ⁹⁹	36x64	25 ⁹⁹	36 x 45	28,99	36 x 64	42,99
31x45	17 ⁹⁹	38x64	26 ⁹⁹	40 x 45	32,99	48 x 64	46,99
33x45	18 ⁹⁹	40x64	28 ⁹⁹	48 x 45	36,99	48 x 64	54,99
36x45	19 ⁹⁹	44x64	30 ⁹⁹				
38x45	20 ⁹⁹	48x64	33 ⁹⁹				
40x45	21 ⁹⁹	54x64	38 ⁹⁹				
48x45	25 ⁹⁹	60x64	42 ⁹⁹				

Véniétienne de 1 pouce, grand choix de couleurs. Livraison immédiate.

STORES PLISSÉS

Grandeur	Prix Ti-Frère	Grandeur	Prix Ti-Frère
20x45	9 ⁹⁹	20x64	14 ⁹⁹
24x45	13 ⁹⁹	24x64	17 ⁹⁹
27x45	14 ⁹⁹	27x64	20 ⁹⁹
30x45	16 ⁹⁹	30x64	22 ⁹⁹
36x45	19 ⁹⁹	36x64	25 ⁹⁹
38x45	20 ⁹⁹	38x64	26 ⁹⁹
44x45	23 ⁹⁹	48x64	33 ⁹⁹
48x45	25 ⁹⁹	54x64	38 ⁹⁹
54x45	28 ⁹⁹	60x64	42 ⁹⁹
60x45	30 ⁹⁹		

Grand choix de couleurs

TOILES

Au plus bas prix à Québec

UNI	Grandeur	Prix Ti-Frère	AVEC FRANGES	Grandeur	Prix Ti-Frère
	28x58	9,99		28x58	14,99
	37x70	10,99		37x70	15,99
	43x70	13,99		43x70	19,99
	49x70	15,99		49x70	22,99
	55x70	18,99		55x70	25,99
	64x70	25,99		64x70	35,99
	73x70	32,99		73x70	41,99
	85x70	54,99		85x70	63,99

LES MARQUES LES PLUS RÉPUTÉES À BAS PRIX

DRACO, BERGEMONT, LOOVER-DRAPE, ALTEX, PRÉ-MO, DESMARAIS, S.V.M., VERTISOL, etc.

215, boulevard Hamel (face à l'hôpital Christ-Roi) 681-6023

tasco: CADEAUX!

TU REGARDES QUOI?

ENSEMBLE MICROSCOPE # P7502

- Grossissement 75 à 750X
- Ensemble pour montage
- Lamelles
- Spécimen — Etc.

Autres modèles en magasin

59⁹⁹\$

LUNETTE D'APPROCHE # 165RB COMPACT

8 x 21, caoutchouc noir, étui

LUNETTE D'APPROCHE # 101G, 7-15 x 35

Puissance +++ étui

LUNETTE D'APPROCHE # 306, 7 x 50

Luminosité +++ étui

64⁹⁹\$

LUNETTE D'APPROCHE 60 mm, zoom 18-40X

269⁹⁹\$

Peuvent être offerts de l'illustration

Tous les articles optiques Tasco sont garantis à vie

Nombreux autres modèles en magasin

Développement de diapos: 90 minutes

* Place Fleur de Lys seulement

Le Centre Japonais de la Photo

AGRANDISSEMENT PHOTO 1 HEURE*

Galleries de la Capitale (boul. des Galeries et rue du Vallon) 627-2428

Place Fleur de Lys (entrée no 2) 529-1737

Place Sainte-Foy (boul. Laurier du Vallon) 656-6906

SPÉCIAL "EPSON"

Voir page C-6

Plusieurs accidents à cause des routes glissantes

◆ Les quelque huit millimètres de pluie qui sont tombés sur la région de Québec, hier après-midi et en soirée, ont rendu les routes glissantes, particulièrement en périphérie de la Vieille Capitale. Ils n'ont pas affecté les transports publics, mais ils ont été la cause de fréquents accidents à l'heure d'affluence et en début de soirée. Les embouteillages ont surtout été nombreuses en banlieue. Les agents du poste Québec-Métro de la Sûreté du Québec avaient peine à répondre aux plaintes, mais ils ne rapportaient aucun mort ni blessé grave, en milieu de soirée. Pour leur part, les dépanneuses ont eu fort à faire et leur délai d'intervention a été assez lent dans certains cas, à cause justement de l'achalandage.

■ Cycliste écrasé sous un camion

MONTREAL (PC) - Un cycliste de 37 ans a été écrasé par un camion vers 8h30, hier, dans le centre-ville de Montréal. La victime, dont l'identité n'a pas été révélée, roulait sur la rue de Bleury en direction sud, quand un camion a tourné à droite sur la rue Concord (au nord de la rue de La Gauchetière), coupant la route au cycliste. L'homme est mort sur le coup.

■ Vol à la Banque nationale

Deux individus, dont l'un était masqué, ont dévalisé, hier après-midi, la succursale de la Banque nationale du Canada située au 3295 avenue Royale, dans le quartier Giffard de Beauport. L'un avait une arme à feu et l'autre, un couteau. Faisant fi de la présence de quelques clients (il était 15h15), ils se sont fait remettre le contenu de deux caisses et ils se sont éloignés à pied pour s'engager dans une rue, non loin de la banque, où la police croit qu'une auto les attendait. Le ratisage du secteur n'a rien donné.

■ Incendie déclaré accidentel

L'incendie à l'usine de placage Versatiles, de Tring-Jonction, dans la Beauce, est d'origine accidentelle. Un chimiste de l'Institut de police scientifique de Montréal s'est joint aux enquêteurs de la Sûreté du Québec, avant-hier, et son expertise a révélé qu'une défectuosité électrique dans un mur est en cause. Ce début d'incendie est survenu, samedi, et les dommages sont peu élevés.

■ Vol spectaculaire dans un Métro

MONTREAL (PC) - Un marché d'alimentation Métro du boulevard St-Joseph, dans l'est de Montréal, a été le théâtre d'un vol spectaculaire hier après-midi. Deux individus armés ont utilisé de la dynamite ou des détonateurs pour éventrer le coffre-fort de l'établissement et s'emparer de son contenu. Sous la violence de la déflagration la porte du coffre a été projetée à plusieurs mètres de distance mais personne parmi les employés ou les clients n'a été blessé. Les voleurs ont ensuite pris la fuite à bord d'une automobile.

■ Accident mortel à Chicoutimi

Un automobiliste a été mortellement blessé dans un capotage survenu dans la nuit de mardi à mercredi, sur le boulevard Talbot, à Chicoutimi. La victime a été identifiée comme étant Denis Vaillancourt, 31 ans, de Chicoutimi. M. Vaillancourt a succombé à ses blessures à l'hôpital de l'endroit quelques heures après l'accident.

Selon la police, il aurait été éjecté de la voiture au moment du capotage.

Un adolescent se fait couper un pied en sautant d'un train

◆ MONTREAL (PC) - Un adolescent de 13 ans a eu le pied gauche sectionné, vers 7h00 hier, après avoir sauté d'un train en marche à la gare de Roxboro, en banlieue ouest de Montréal.

Au moment de l'accident, le convoi faisait marche arrière à une vitesse d'environ huit km/h en direction du quai de la gare, où il allait

prendre des passagers pour Montréal.

L'adolescent a été transporté à l'hôpital du Sacré-Coeur, à Cartierville, où son état était considéré sérieux mais stable.

Selon le directeur adjoint des affaires publiques du Canadien National, M. René Chappaz, il est possible que l'enfant se soit amusé à grimper sur le train en marche.

M. Chappaz, qui a déploré l'accident, a toutefois soutenu que le Canadien National faisait son possible pour informer les citoyens des dangers de l'escalade d'un train en marche.

Le CN, a-t-il rappelé, a distribué des dépliants à bord de ses trains de voyageurs, rappelant au public de ne pas monter ni descendre d'un convoi en mouvement.

Il souligne par ailleurs que les policiers du CN font régulièrement la tournée des écoles afin de projeter aux enfants un film intitulé « La voie ferrée, c'est pour les trains seulement ».

« Nous avons 5,000 km de voies ferrées au Québec; il nous est hélas impossible de les surveiller toutes en même temps et constamment », conclut M. Chappaz.

Une femme et ses trois enfants tués à coups de fusil à Sudbury

◆ SUDBURY (PC) - Une femme et ses trois enfants en bas âge ont été tués à coups de fusil pendant leur sommeil, hier matin, à Sudbury, en Ontario.

L'époux de la femme, dont elle était séparée, Michael Thibault, a été inculpé de quatre chefs de meurtre au premier degré, à l'ins-

pecteur George Rosset, de la police régionale de Sudbury.

Celui-ci a précisé que chacune des quatre victimes avait été abattue d'une balle dans la tête tirée à bout portant.

Un homme s'est rendu au poste de police à environ 6h30, hier matin, disant qu'il avait pris part à une fusillade.

La police a découvert les cadavres de Rosanne Thibault, âgée de 26 ans, et d'Alice, 5 ans, dans la principale chambre à coucher, et ceux de Christine et de David, âgés respectivement de trois et deux ans, dans des chambres à coucher différentes.

Un fusil scie de calibre .22 a été

retrouvé sur le comptoir de la cuisine. La police présume qu'il s'agit de l'arme du crime.

Mardi soir, l'accusé, le père des trois enfants, les gardait pendant que leur mère était à ses cours, à un collège communautaire. Le père ne vivait pas avec sa famille depuis la séparation du couple, au début de novembre.

Au retour de sa femme, ils ont discuté jusqu'à une heure du matin, puis Rosanne Thibault est montée se coucher, pendant que Michael Thibault restait au rez-de-chaussée.

Michel Pedneault, 23 ans, ne pourra en appeler d'une condamnation de 14 ans

◆ ALMA (PC) - La cour d'appel a rejeté sur le banc la requête pour permission d'en appeler déposée par Michel Pedneault, un récidiviste de 23 ans, de Jonquière, condamné à 14 ans de pénitencier pour un vol avec violence commis en 1985 dans un foyer pour personnes âgées de St-Bruno, au Lac-St-Jean.

Le nouvel avocat de Pedneault, Me Jean Petit, alléguait que le juge de première instance n'avait pas tenu compte du fait que son client avait enregistré un plaidoyer de culpabilité. Il plaiderait également que Pedneault n'avait été qu'un complice passif lors du vol commis au Foyer de l'amitié.

Un complice de Pedneault, Sylvain Simard, avait pour sa part été

condamnée à 7 ans de pénitencier. Et cette peine avait cependant été

portée à 14 ans par la cour d'appel quelques semaines plus tard.

OFFREZ-VOUS LA QUALITÉ

TOSHIBA

POUR LES FÊTES!!

Payez à Pâques 1988 sans intérêt*

50 mois de garantie télé et four à micro-ondes

Service à domicile

TOSHIBA

TÉLÉ COULEUR 21" CONTRÔLE À DISTANCE

Moniteur-stéréo bilingue #CX-2047, bornes audio/vidéo et haut-parleurs dynamiques pleine gamme, 110 canaux à syntonisation électronique COMPUTER-TUNE prêt pour le câble avec retour de canal et balayage programmable. Tube écran plat, haute définition d'image.

799\$



TOSHIBA

MAGNÉTOSCOPE

Prêt pour le câble, 122 canaux avec programmation 4 événements/14 jours et télécommande sans fil 20 fonctions, 4 têtes

549\$

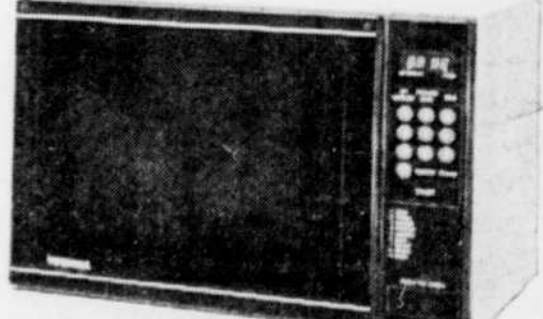


TOSHIBA

FOUR À MICRO-ONDES COMPACT

Avec 9 niveaux de puissance et touches de commande à signal sonore, 500 watts.

269\$



TOSHIBA

CHAÎNE STÉRÉO COMPACTE AM/FM

à double cassette avec lecteur de disque compact et égalisateur graphique, table tournante semi-automatique, 2 haut-parleurs, format bibliothèque.

548\$

GARANTIE COMPLÈTE 30 MOIS



* Sujet à l'approbation du département de crédit



MEUBLES AUDIO

8929, boul. Henri-Bourassa (en face du McDonald)

Charlesbourg

628-5610

628-3305

Les folles soirées



SOYEZ DE LA FÊTE
TOUT EN LUMIÈRE ET PARURES...
AVEC L'ÉCLAT DES SATINS, L'OPULENCE DES VELOURS ET LA BRILLANCE DES TAFFETAS...

DES ROBES QUI INVITENT À DANSER...

Gagné **REVUE**

PLACE LAURIER, PLACE FLEUR DE LYS, PLACE QUÉBEC, GALERIES CHAGNON, PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS, GALERIES DE LA CAPITALE, CA: REFOUR BEAUPORT

UNE GRANDE VENTE VENTE DU MILLION

AUX TROIS
**AMEUBLEMENTS
TANGUAY**
LÉVIS • BEAUPORT • LES SAULES

Confort
jamais vu!



Plus de 10 modèles
en montre dans
un choix de couleurs
et tissus mode.

Repose-pied inclinable sur sofa, causeuse et fauteuil.
Mécanisme garanti à vie.

el ran

PLUS DE
**10
MILLIONS**

de meubles, d'appareils électroménagers
et électroniques vous sont offerts

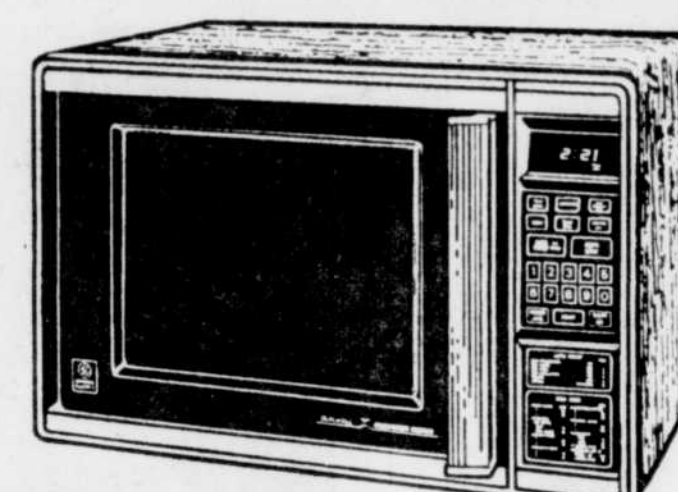
**AU MEILLEUR
PRIX**

Achetez
maintenant
et participez
à la
**LOTO-
MILLION**
TANGUAY

**FUTURS
COUPLES!**
Profitez de cette grande
vente pour meubler votre
avenir à prix
exceptionnel!



GENERAL  ELECTRIC



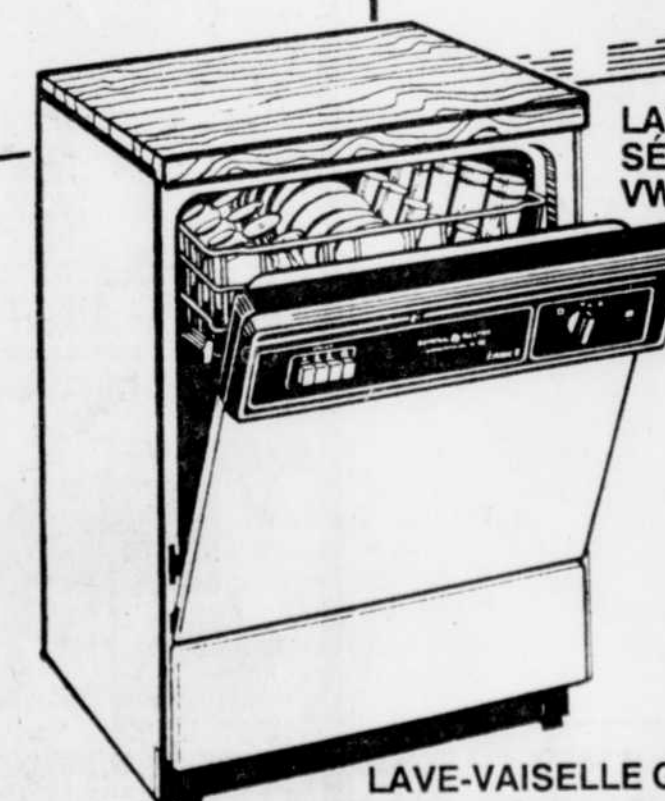
MICRO-ONDES JX221



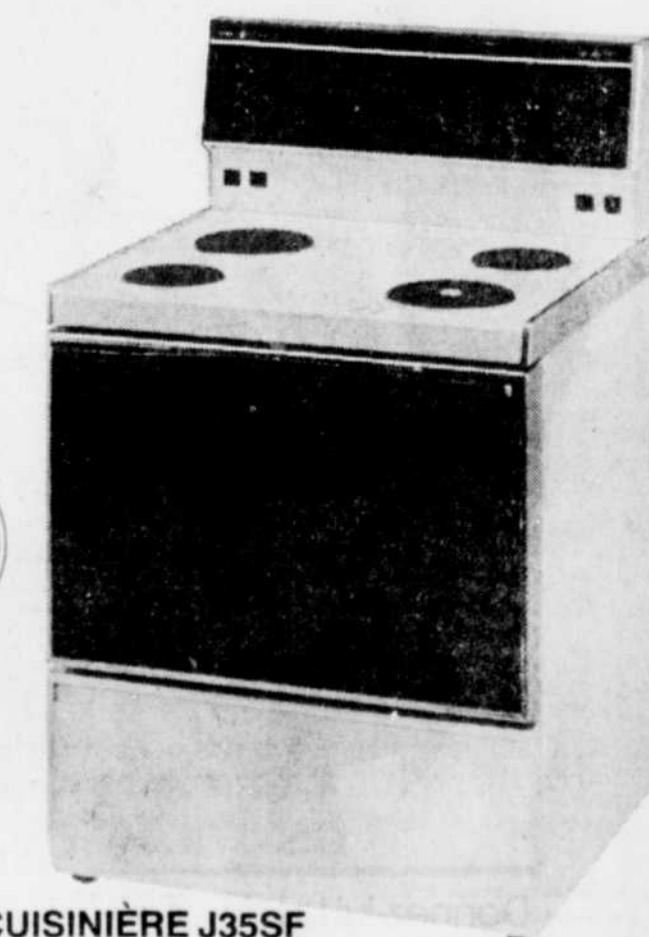
RÉFRIGÉRATEUR L17JCF



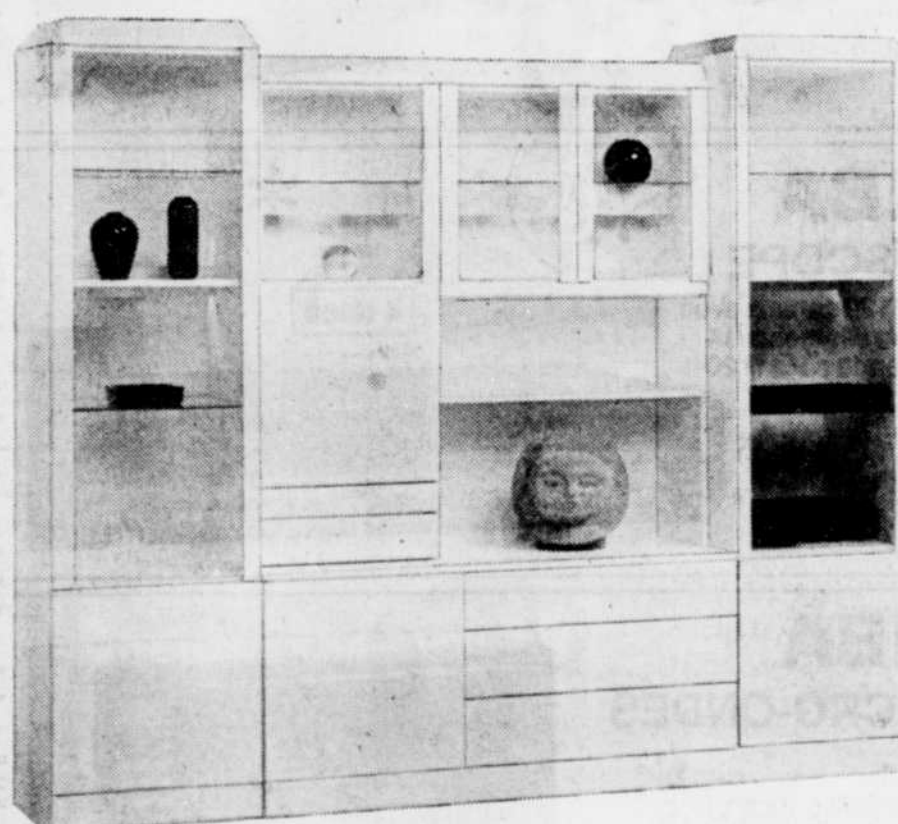
LAVEUSE-
SÈCHEUSE
VW534-VD534



LAVE-VAISSELLE GMC920



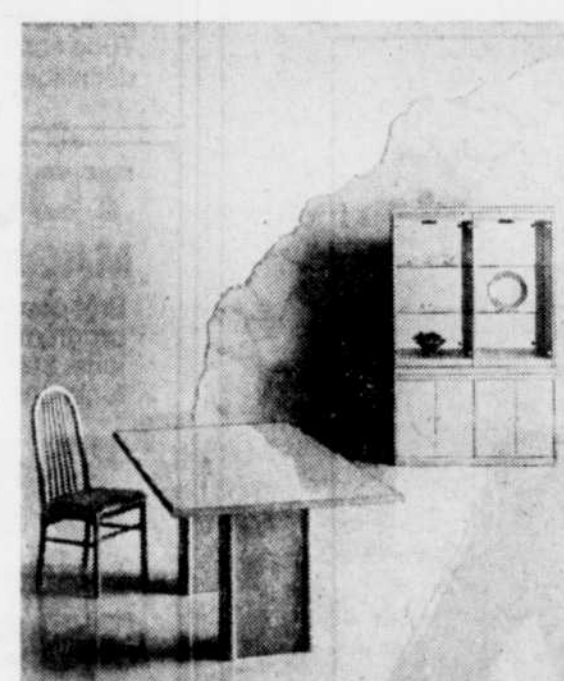
CUISINIÈRE J35SF



Meubli-Arts

BIBLIOTHÈQUE À SECTIONS

Assemblées selon vos besoins. En mélamine, fini mat ou
lustre. Disponible: blanche, grise, noire, amande



Gervais
meubles furniture inc.

**MOBILIER DE
SALLE À MANGER**

- Table au fini stratifié
- Chaises au fini laque
- Buffet/vaisselier avec éclairage intérieur,
fini stratifié
- Disponible dans les couleurs: grise,
blanche, noire et beige

40,000\$ DE PRIX À GAGNER

- PRIX INSTANTANÉS**
- 10 LAVE-VAISSELLE **Inqilis**
 - 10 VIDÉOS **ZENITH**
 - 20 TÉLÉVISEURS 14" COULEUR **ZENITH**
 - 20 FOURS À MICRO-ONDES **GENERAL ELECTRIC**
 - 100 RADIOS DE MARCHÉ **Panasonic**
 - 140 BONS D'ACHATS DE **Provigo** de 50\$
 - 10 LECTEURS DE DISQUES AU LASER **TOSHIBA**

Un voyage pour
deux personnes
à

HAWAÏ

toutes dépenses payées

AUX TROIS
**AMEUBLEMENTS
TANGUAY**

Plus fort que jamais

**LIVRAISON GRATUITE
À LA GRANDEUR
DE LA PROVINCE**

■ **LÉVIS**
Place Tanguay, 833-4511

■ **LES SAULES**
1935, boul. Masson, 871-4411

■ **BEAUPORT**
535, boul. Ste-Anne, 667-6282

■ **APPELEZ-NOUS SANS FRAIS**
1-800-463-4488



VENTE DU MILLION

LOTO-MILLION

Descouvrez le service "Livraison Gratuite" d'ameublements Tanguay et gagnez le prix instantané inscrit dans la case rectangulaire.

AMEUBLEMENTS TANGUAY
Plus fort que jamais

Demande de retrait pour allaitement

La cause de Lyne Simard prise en délibéré

« N'ayez pas peur! Votre décision ne fera pas bouillir de neige! »

C'est en ces termes que Me Bill Noonan, l'avocat de Mme Lyne Simard (cette jeune mère de Charlesbourg qui réclame un retrait pour allaitement), a tenu à rassurer, hier, le commissaire Bertrand Roy, de la Commission d'appel en matière de lésions profession-

nelles, et le Dr Guy Vallières, spécialiste en médecine du travail, qui l'assiste.

par Lise LACHANCE

L'avocat craint en effet que l'organisme redoute, si sa décision est favorable à Mme Simard, que la Commission de la santé et de la sé-

curité du travail (CSST) soit débordée de demandes de retrait pour allaitement et se sente obligée d'y donner sa bénédiction.

« Mme Simard travaille dans un bar, un endroit particulièrement enfumé. C'est un cas extrême. Votre décision ne fera donc pas bouillir de neige. Vous n'avez pas à craindre que le précédent s'applique si une

femme enceinte travaille à côté d'une personne qui fume. La CSST pourra décider cas par cas », a affirmé Me Noonan dans sa plaidoirie clôturant l'audition de la cause entreprise, le 6 novembre dernier, devant la Commission d'appel en matière de lésions corporelles.

La jeune femme ayant essuyé un refus de la CSST puis ayant été

déboutée par le Bureau de révision de cette dernière, la Commission d'appel représente la dernière instance administrative possible avant la cour supérieure.

« Troublé »

Me Noonan s'est déclaré « troublé par le procédé » de la CSST. Plutôt que de fonder sa position sur l'avis médical unanime des médecins du Département de santé communautaire (DSC) du CHUL, qui recommandaient le retrait de Mme Simard pour allaitement, la CSST a préféré recourir à un médecin de l'extérieur, le Dr Marcel Dumont.

En outre, Me Noonan a mis en doute la crédibilité de ce médecin. « Interrogé à plusieurs reprises pour savoir s'il recommanderait à une patiente dans la même situation que Mme Simard de quitter son travail dans un bar pour ne pas nuire à son enfant, il a chaque fois refusé de répondre », a lancé l'avocat.

Le procureur a enfin déposé devant la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles de nombreuses décisions où le retrait préventif a été accordé à des travailleuses enceintes dans des conditions moins graves, à son avis, que celles auxquelles devait faire face Mme Simard lorsqu'elle a déposé sa requête en retrait pour allaitement.

Dangers inhérents au travail

L'avocate de la CSST, Me Jocelyne Bolduc, a affirmé pour sa part que la loi est explicite et parle de

dangers inhérents au travail, réels, prouvés. « Cela explique, a-t-elle dit, pourquoi une femme enceinte travaillant dans un laboratoire d'hôpital et une autre dans une garderie où sévissait une épidémie de rubéole, ont reçu une réponse favorable à leur demande de retrait préventif. »

Dans le premier cas, si la femme s'était coupée avec une pissette et si elle avait été en contact avec du sang contaminé, elle aurait pu contracter l'hépatite B ou le sida et, ainsi, transmettre cette maladie au bébé qu'elle portait. Dans le second cas, la rubéole laisse de graves séquelles chez le fœtus.

Il s'agit là, a souligné Me Bolduc, de dangers réels et non de dangers appréhendés, comme c'est le cas pour ceux qu'on impute à la fumée de cigarette.

À son avis, sauf la nicotine, les substances nocives contenues dans la cigarette se retrouvent ailleurs, dans toute la société. La CSST, a-t-elle dit, n'est pas là pour interpréter une loi à caractère social, mais bien une loi du travail. « Ce qui est mauvais pour la santé ne cause pas forcément une atteinte identifiable. Or, la loi ne tient compte que des risques vérifiables, prouvés. »

La Commission d'appel en matière de lésions professionnelles a pris la cause en délibéré. Elle devrait faire connaître sa décision au cours des prochains mois. ●



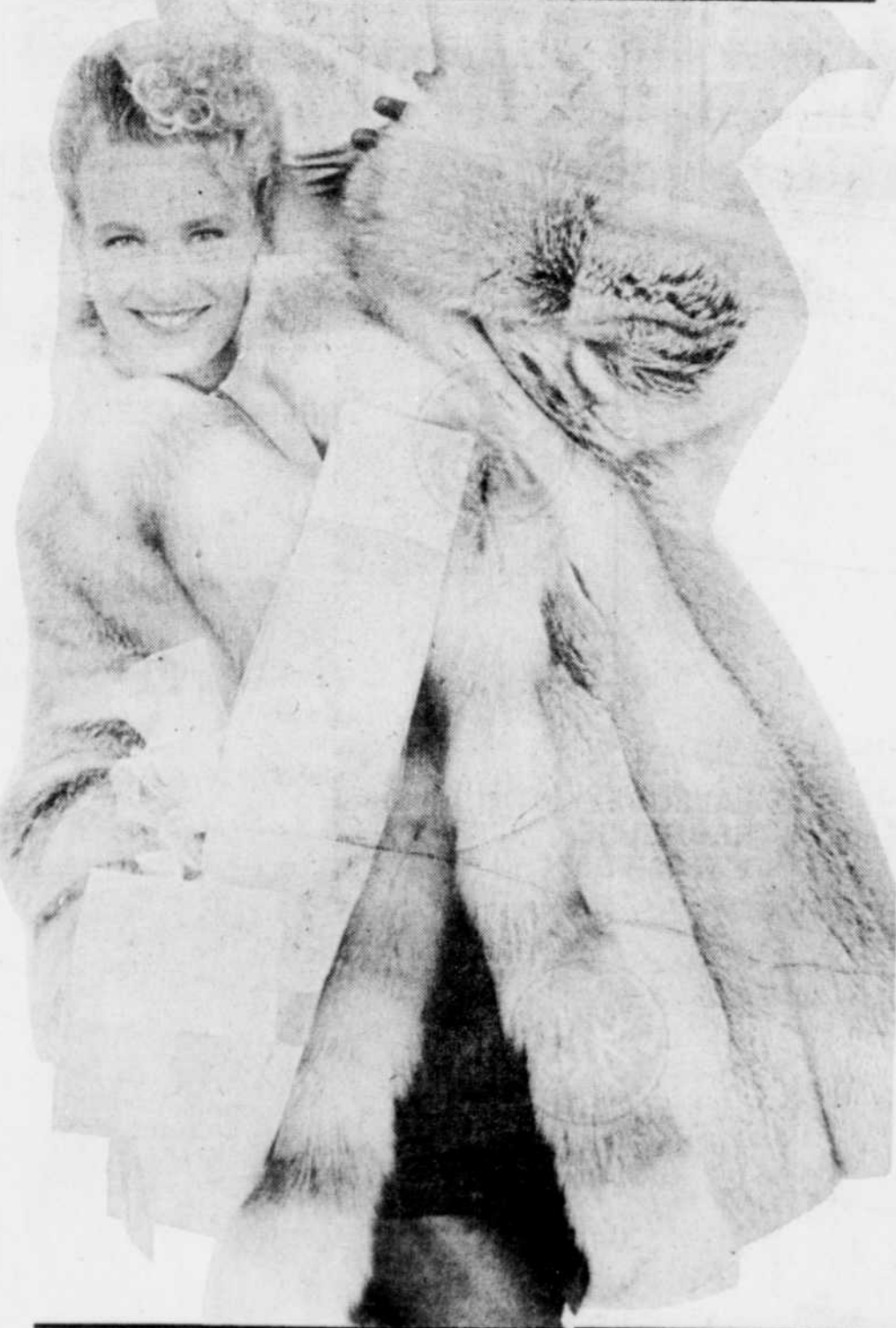
Le Clip
SWISS QUARTZ®

Le temps est aux extravagances. Une montre révolutionnaire... Le Clip. Des couleurs folles. Des styles originaux. Choisissez Le Clip et jouez avec le temps. Mouvement à quartz suisse. Résistante à l'eau et aux chocs. 55\$

• Garantie Birks de 2 ans • Certificat pour le remplacement gratuit d'une pile.

Parfaitement BIRKS

LE
MEILLEUR
TEMPS:
LE
PRÉSENT



Donnez-lui la joie de vivre le "TEMPS PRÉSENT" dans l'une des somptueuses fourrures de notre collection des Fêtes. Des fourrures belles, chaudes et à des prix pour plaire au Père Noël. Venez les voir sans tarder pour choisir la fourrure de vos rêves.

Premont
Inc.

LES MEILLEURS SPÉCIALISTES
125, rue St-Joseph est - 524-3541

Surprenez-le!

De la simplicité... Du style. Tout comme lui. Notre bague à diamant pour hommes. Subtil alliage d'or jaune et d'or blanc 14 ct. Conçue et façonnée dans notre atelier de joaillerie.

Seulement 995\$.

(Valeur de remplacement: 1 450\$)

Uniquement chez BIRKS

VENTE DE NOËL CHEZ

COMPUCENTRE

Système de divertissement NINTENDO

159⁸⁸

Le système de divertissement comprend un panneau de commande Nintendo possédant un chargement d'introduction frontal unique avec 2 commandes de contrôle précises et une superbe cartouche de jeu Mario Bros.

Le pistolet Zapper... 49⁸⁸

Un tir de précision obtenu par un détecteur lumineux à la fine pointe de la technologie et à la portée de la main.

Grand choix de cartouches du système Nintendo à partir de 39⁹⁹

INTV® Intellivision Système III

avec 4 cartouches de jeu GRATUITES
Compatible avec tous les logiciels d'Intellivision.
2 contrôleurs, clavier.
Graphiques hautement détaillés.

99⁸⁸

GRAND CHOIX DE CARTOUCHES INTELLIVISION

- Golf
- Diner
- Tennis
- Boxing
- Hockey
- Lady Bug
- Pac Man
- Pinball
- Bowling
- Dig Dug
- Smeat Sam
- Atlantis
- Baseball
- Thin Ice
- Motocross
- Mission X
- Locomotion
- Space Hawks
- Deadly Tron
- Astro Smash
- Star Strike
- Bump & Jump
- Hover Force
- NFL Football
- Space Battle
- Space Armada
- Shark Shark
- Night Stalker
- Tower of Doom
- Alea Kidd in Miracle World
- Beauty & Beast
- Lock and Chase
- Thunder Castle
- World Cup Soccer
- Super Pro Hockey
- Triple Challenge
- Treasure of Tarmin
- Super Pro Football
- Championship Tennis
- Championship Baseball
- Masters of the Universe
- Las Vegas Blackjack/Poker

SEGA® Système de Jeu-Vidéo Interactif

avec pistolet Light Phaser et cartouche Combo Mega
Comprendant une nouvelle cartouche révolutionnaire possédant 1048K (1 meg) de mémoire et 2 jeux à haute résolution "Hang-On" et "Safari Hunt".

159⁹⁹

complet

VENEZ VOIR NOTRE VARIÉTÉ DE CARTOUCHES DE JEU SEGA

- Rambo
- Ninja
- Rocky
- Outrun
- My Hero
- Quartet
- Transbot
- Teddy Boy
- Pinball
- Chopper
- Black Belt
- Wonder Boy
- Ghost House
- Fantasy Zone
- Super Tennis
- Ghost Buster
- Enduro Racer
- Great Soccer
- Action Fighter
- Great Baseball
- Pro Wrestling
- Astro Warrior
- Grifal Football
- Gangster Town
- World Grand Prix
- Great Volleyball
- Shooting Gallery
- F-16 Fighting Falcon
- Marksman/Trapshooting
- Alea Kidd in Miracle World
- Pro Wrestling
- Space Harrier
- Zillion

NINTENDO® Jeu et Montre

À ÉCRANS MULTIPLES

Choix de 4 jeux portatifs très amusants sur écran multiple.

49⁸⁸

NINTENDO® Jeu et Montre

À ÉCRANS MULTIPLES

Des graphiques aux couleurs excitantes et effets sonores. Portatif, emmenez-le partout.

39⁸⁸

Canon CALCULATRICE DE POCHES

Calculatrice mince à 8 chiffres. Fonctionnement simple. Arrêt automatique.

7⁸⁸

CALCULATRICE SHARP

IMPRIMANT ou AFFICHANT

Modèle EL 1610 de 10 chiffres. Affiche ou imprime sur papier de dimension régulière.

REG. 44.99

34⁸⁸

TEXAS INSTRUMENTS CALCULATRICE BUSINESS ANALYST II

Resoud les problèmes de valeur temporelle de l'argent. Calcule complexes de statistiques en ne pressant que quelques touches.

REG. 49.99

39⁸⁸

CALCULATRICE SHARP

"CARTE DE CREDIT"

8 chiffres
Énergie solaire
Touche unique de pourcentage
Modèle mince

9⁸⁸

TEXAS INSTRUMENTS NECESSAIRE DE MATHÉMATIQUES INFORMATIQUES

Affichage 10 chiffres. 12 fonctions. Exécute toutes les opérations de base tels que trigonométrie, statistiques, conversions de base et opérations logiques booléennes.

REG. 44.99

44⁸⁸

CALCULATRICE SHARP

"MEMOMASTER"

12 touches. Avec calendrier et annuaire de téléphone. Peut enregistrer jusqu'à 50 noms et numéros de téléphone.

NOUVEAU

39⁸⁸

TEXAS INSTRUMENTS CALCULATRICE TI 30 STAT

Exécute 54 fonctions des plus utilisées en statistiques et scientifiques pour les mathématiques de niveau secondaire.

REG. 21.99

18⁸⁸

ATARI CALCULATRICE PORTATIVE OU DE BUREAU

Caractéristiques:
• Très grand affichage
• Touches faciles à utiliser
• 32 étapes de rappel
• Touche de surmultiplication

REG. 21.99

18⁸⁸

PROFESSIONNEL SCIENTIFIQUE HP-28C

Avec 128KB de mémoire de travail pouvant résoudre un grand nombre de problèmes avec une précision de 12 chiffres.

REG. 419.99

379⁸⁸

LA "BUSINESS CONSULTANT" HP-18C

L'ultime calculatrice financière pour l'homme d'affaires d'aujourd'hui. Programmable avec 4 lignes d'affichage.

REG. 314.99

279⁸⁸

FIDELITY SERIES D'ÉCHECS

Gambit 129⁸⁸
Excellence 169⁸⁸

Choisissez à partir du populaire Gambit avec 6 niveaux et l'Excellence avec 12 niveaux ou le "nouveau" Micro portatif.

Micro 69⁸⁸

COMPUCENTRE

SIÈGE SOCIAL:
9051 LUIS H. LAFONTAINE,
ANJOU, Montréal, P.Q.
TEL.: (514) 354-3810

RÉGION DE MONTRÉAL

- Galeries D'Anjou
- Carrefour Laval
- Mail Champlain
- Centre Fairview
- Plaza Alais-Nihon
- Promenades St-Basile
- Place Vertu
- Place Bourassa

À QUÉBEC

- Galeries De La Capitale
- Place Laurier
- Place Fleur de Lys

À DRUMMONDVILLE

- Les Galeries Drummond

À SHERBROOKE

- Carrefour De L'Estrie

À CHICOUTIMI

- Place Du Royaume

Déficients mentaux

La CSN contre une réinsertion hâtive

«D'accord pour la réintégration sociale des déficients mentaux actuellement en institution, mais pas n'importe comment ni dans le seul et unique but de permettre au gouvernement du Québec de couper dans ses budgets!»

par Richard CÔTE

Suite à la parution du rapport d'un groupe d'étude du ministère québécois de la Santé et des Services sociaux qui recommande de désinstitutionnaliser d'ici 1995 la plupart des déficients mentaux présentement dans les grandes institutions du Québec, la Fédération des Affaires sociales de la CSN estime que les instances politiques devraient consulter sérieusement tous ceux qui oeuvrent auprès de cette clientèle avant de se lancer dans une telle entreprise.

Pour ce faire, la fédération syndicale exige un lieu unique de négociation pour déterminer les conditions qui doivent entourer la réintégration sociale des bénéficiaires et les modifications à l'emploi des travailleurs et travailleuses touchés.

La «désins» (pour désinstitutionnalisation, 24 lettres...), comme on dit dans le monde des Affaires sociales, c'est la vertu pour laquelle tout le monde se prononce, autant du côté du gouvernement que des syndicats, mais ça semble s'arrêter là.

«Avant d'appuyer cette démarche, nous posons trois conditions essentielles», de dire Catherine Loumede, présidente de la puissante

Fédération des affaires sociales qui regroupe la majorité des employés syndiqués dans ce secteur, et Michèle Lévesque, vice-présidente au bureau fédéral de la FAS.

En premier lieu, la FAS exige que les intervenants auprès de la clientèle participent activement à l'évaluation des besoins de ceux-ci et des ressources nécessaires.

Ensuite, chose peu négligeable, on requiert que cette réorganisation des services n'entraîne aucune mise à pied, et enfin que tous les établissements mettent à la disposition de leurs employés salariés un plan de formation, de perfectionnement et de recyclage.

«À notre avis, c'est une bonne chose que de sortir des institutions une bonne partie des 8 000 déficients mentaux qui s'y trouve présentement, mais il faut au préalable faire le tri de ceux qui sont aptes à aller vivre à l'extérieur, ce qui n'est pas le cas pour tous», d'affirmer Mme Michèle Lévesque, qui pilote ce dossier à la FAS.

«Il faut aussi prévoir des structures et des services extérieurs adéquats qui permettront aux gens qui s'occupent de ces bénéficiaires d'être bien secondés sur tous les plans», a-t-elle ajouté.

Présentement, une travailleuse sociale d'un centre de services sociaux a 60 familles d'accueil à visiter, ce qui signifie qu'en temps normal elle ne peut effectuer qu'une visite aux trois mois pour prodiguer des conseils et apporter de l'aide à ces familles.

Pour ce qui est de la possibilité



Plusieurs dizaines de travailleurs de la santé mentale affiliés à la Fédération des affaires sociales de la CSN ont manifesté hier devant le Parlement afin de mettre le gouvernement en garde contre la réinsertion sociale hâtive des bénéficiaires des institutions dont ils sont les employés. de libérer des institutions les 8,000 bénéficiaires actuels, les porte-paro-

le de la FAS estiment que c'est une utopie parce que certains de ceux-ci ne pourraient pas fonctionner dans le cadre de structures plus légères où ils jouiraient de moins de services.

Clair comme du cristal

Drame de la nuit. Des boules de cristal pour éclairer vos soirées futures... Élégamment combinées avec jais, topaze, cristal et fausses perles.

Boucles d'oreilles:
(oreilles percées ou clips) 30\$ à 75\$

Colliers: 45 cm 125\$ 85 cm 200\$

Parfaitement BIRKS

TWIK

les pulls jacquard minimaliste



exclusifs pour twik...

twik aime le jacquard miniature, les agencements de couleurs tendres, poudreuses... c'est son côté romantique, une façon bien à elle d'exprimer la féminité... des pulls chauds, douillets, de qualité «woolmark» et exclusifs de la collection shetland chez simons, c'est un moyen d'être tout à fait bien... c'est twik!... elle aime les harmonies du rose, du bleu, du vert, du jaune et de l'ivoire qui font comme des petits éclats de lumière douce sur le cardigan à boutons de métal argent, p.m.g.xg. 50.00 et sur le pull ample, encolure ronde. p.m.g. 39.95

la maison



simons

PLACE STE FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VEUX QUÉBEC

Atteint du mal du pays, Steeve rentre à Québec

♦ Steeve Côté revient plus tôt que prévu de la clinique du Dr Ray Evers en Alabama. Atteint du mal du pays, il sera de retour, ce soir, à l'aéroport de Québec. Il compte cependant repartir après les Fêtes poursuivre son traitement de chélation au centre de santé Evers.

par Andrée ROY

L'adolescent, qui aura 19 ans dans quelques mois, a également l'intention de se faire donner d'autres traitements de radiothérapie, au pavillon Carlton-Auger de l'Hôtel-Dieu de Québec, pour réduire la tumeur cancéreuse qui est apparue dans sa joue droite au début du mois de novembre.

Lorsqu'il est arrivé à la clinique Evers, le 11 novembre dernier, Steeve Côté venait de terminer une série de traitements de radiothérapie visant à réduire la tumeur cancéreuse qui lui faisait une forte protubérance au-dessus de l'oeil gauche. C'est à cet endroit que la maladie dont il est atteint depuis deux ans, le sarcome d'Ewing, une forme rare de cancer, a commencé à faire ses ravages.

Par la suite, les métastases cancéreuses se sont propagées dans son poumon droit, le ravageant entièrement, avant de s'attaquer à l'extrémité de sa mâchoire, du côté droit de sa figure, au début de no-



Le Soleil, Andrée Roy

Steeve Côté, surpris à sa sortie d'un bain d'eaux minérales, le 30 novembre dernier, à la clinique du Dr Evers.

vembre. Son médecin, le Dr Jacques Létourneau de l'Hôtel-Dieu de Québec, admettait alors que près d'un an de chimiothérapie et de radiothérapie n'avaient pu stopper le cancer chez Steeve. La médecine conventionnelle ne pouvait plus rien pour l'adolescent.

Un mal psychologique

Depuis un mois en Alabama, et surtout depuis que son père, Georges, a dû revenir au Québec pour essayer de sauver le reste de

sa petite famille de la misère, Steeve Côté ne meurt plus du cancer. Mais il se dépitait du mal du pays, confiait, hier midi, le Dr Evers, après avoir reçu le garçon en larmes dans son bureau.

« Il a vraiment du mal à comprendre l'anglais. Ça le frustre beaucoup. Il n'a personne de son âge vraiment. Il s'ennuie de sa famille », révélait le vieux médecin, qui ajoutait que cet état d'esprit pourrait, à la longue, miner les chances de guérison de Steeve.

Averti du retour de son jeune patient, le Dr Létourneau se disait prêt pour sa part à le recevoir dès lundi prochain pour faire un bilan de son état. Radiographie pulmonaire, formule sanguine complète et tomographie axiale permettront de savoir si les atteintes cancéreuses ont vraiment régressé dans son poumon droit, son sang, les os du crâne et le maxillaire droit.

Après des traitements localisés de radiothérapie, qui auront pour effet de brûler la tumeur qui reste, malgré que la prolifération des métastases semble stoppée, Steeve pourra retourner poursuivre la reconstruction immunitaire de son organisme par le traitement de chélation du Dr Evers. Le Dr Létourneau s'est d'ailleurs dit intéressé à en savoir plus long sur ce traitement s'il en remarquait les bons effets sur Steeve. ●



DES NOUVELLES TENUES RELAX TOUT COTON INSPIRÉES PAR LE SOLEIL

JUSQU'À
40%
DE RABAIS

Tenues soleil... pour le sud ou les fins de semaine. Pensez aussi à les offrir! Confectionnés en sergé ou interlock pur coton confortable, ces coordonnés modernes vous sont offerts dans tout un assortiment de tons unis et de rayures. Le marine, le rose et le blanc dominant dans cette séduisante gamme de blazers, pantalons, shorts, chemises amples, tee-shirts, chandails et jupes. C'est avec grand plaisir que la Baie lance la collection Nancy Heller en vous faisant économiser jusqu'à 40%. Prix après lancement 40\$ à 160\$

Collection 107, rayon 107

Une tradition de Noël

En vigueur jusqu'au 18 décembre

la Baie



La couleur
des Fêtes
chez...

MEUBLES

BARNABÉ

MAYTAG

ÉCONOMISEZ!

REDUCTION D'INVENTAIRE
DU MANUFACTURIER

\$50
DE RABAIS

LAVEUSES DURABLES
MAYTAG

No. 1 pour: Leur longue durée, le peu de réparations qu'elles requièrent, leur coût d'entretien le plus bas.



MODÈLE
A 211

ESCOMPTE
DU MANUFACTURIER

\$30
DE RABAIS



SÈCHEUSES
À GRAND
TAMBOUR
MAYTAG

MODÈLE
WU 203

- La Sècheuse préférée No. 1*
- Cycle pour tous les tissus.
- (* D'après un sondage sur la marque préférée des Canadiens).

ÉCOULEMENT
DE FIN D'ANNÉE

ÉCONOMISEZ!



LAVEUSES/
SÈCHEUSES
SUPERPOSÉES
DE PLEINE
CAPACITÉ
MAYTAG

- Seulement 27-1/2 po. de large.
- Panneau de commandes à touches d'ordinateur.

ESCOMPTE
DU MANUFACTURIER

\$50
DE RABAIS



MODÈLE
DE 313

LAVE-VAISSELLE
GYCLO-NET™ MAYTAG
Capacité inégalée. Système de contrôle du son propre et silencieux. Paniers à double profondeur.

Service de décoration sur demande (Groupe Mercus)
Plan mise de côté — Carte de crédit
Livraison à domicile



MEUBLES

BARNABÉ

875, Trans-Canada, St-David, Lévis 833-9222 • 341, boul. St-Valier, St-Valier, Beauceville 884-2831 — ligne directe
Avenue Montmagny 248 5684 • 516, 4^e Avenue, St-Paul de Montmagny 469-2188 • 970 Route 132, La Pocatière 856-3646

Aucun autre scandale ne sera toléré

Mise en garde de Mulroney à ses députés

OTTAWA (PC) - Le premier ministre Brian Mulroney a servi une sévère mise en garde à ses députés, hier, les avertissant qu'aucun autre scandale analogue à l'affaire Sinclair Stevens ne sera toléré à l'avenir, alors que le parti se prépare pour les prochaines élections, a-t-on appris d'une source conservatrice.

M. Mulroney a fait la leçon à ses députés, soulignant à quel point les doutes sur l'honnêteté des conservateurs ont porté atteinte aux réalisa-

tions du gouvernement, ont confirmé deux sources différentes.

La mise en garde de M. Mulroney est intervenue au cours d'une discussion sur les sondages d'opinion publique - lesquels indiquent une remontée des conservateurs dans les intentions de vote des Canadiens - et leur influence sur la planification de la prochaine campagne électorale du PC.

Deux sondages récents divulgués, hier, montrent que les Tories, toujours au troisième rang à l'é-

chelle nationale, ont cependant progressé, au détriment des libéraux et des néo-démocrates, chez les électeurs qui ont déjà fait leur choix.

Mais M. Mulroney n'a pas semblé tenir compte, dans ses commentaires, du fait que l'attention de l'opinion publique risque d'être dirigée sur au moins deux autres scandales d'importance dans un avenir rapproché.

L'ex-ministre d'Etat aux Transports André Bissonnette saura, au cours du mois, s'il devra subir son

procès sous des accusations de corruption reliées à des transactions immobilières. Et le député québé-

cois Michel Gravel fait face à des accusations de corruption, relativement à des allégations selon les-

quelles il aurait profité de sa position pour accorder des faveurs, en échange d'une somme d'argent.

Le dernier sondage sème la joie chez les conservateurs

OTTAWA (D'après PC) - La réunion hebdomadaire du caucus d'hier a été plus joyeuse pour les conservateurs de Brian Mulroney qui, selon un dernier sondage Gallup, ne sont plus qu'à six points des libéraux de John Turner avec 29 pour 100 des appuis populaires.

Cette remontée de quatre points a fait dire aux membres de la troupe Mulroney qu'il n'en faudrait pas plus, lors d'un prochain sondage, pour que le fièvre électorale s'empara d'eux.

Pour les stratégies du PC et du gouvernement, il est maintenant clair que les messages du premier ministre sur le libre-échange, la réconciliation constitutionnelle et le redressement économique commencent à se faire entendre et puisque c'est sur ces trois questions que la prochaine élection se jouera, l'atmosphère est vraiment plus reconfortante.

À son entrée au caucus, hier matin, M. Mulroney a cependant parlé de prudence et pris le soin de souligner « qu'il est un peu trop tôt pour tirer des conclusions définitives ».

Le sondage donne 35 pour 100 de la faveur populaire aux libéraux -

une perte de cinq points depuis novembre - 34 pour 100 aux Nouveaux parti démocratique - un point de plus et 29 pour 100 au PC, un gain de quatre points.

Depuis qu'il a entrepris récemment de vendre personnellement son projet de libre-échange, il semble donc que le premier ministre Mulroney ait réussi à renverser la vapeur et à entreprendre une lente remontée dans l'opinion publique.

Puisque tous les observateurs politiques dans la Capitale fédérale ont toujours prétendu que le premier ministre n'attendrait pas très longtemps avant de déclencher une élection générale, si les sondages venaient confirmer une remontée dans l'opinion publique, il faut croire que la question d'un appel au peuple - on parle du printemps - va commencer à faire l'objet de conversations dans les couloirs du parlement et du milieu politique canadien.

Pour le président du PC, Bill Jarvis, les chances qu'une élection soit déclenchée dans la première demie de 1988 peuvent être plus ou moins envisagées et elles grandiront si les sondages subséquents maintiennent la tendance du dernier Gallup effec-

tué entre le 2 et le 5 décembre auprès de 1,000 électeurs.

Les libéraux et néo-démocrates qui n'ont cessé de réclamer la tenue d'une élection générale depuis qu'ils ont pris connaissance des grandes lignes du traité de libre-échange avec les États-Unis au début d'octobre, risquent de voir leur souhait réalisé.

Hier, le leader libéral John Turner a indiqué qu'il était prêt à cette éventualité, pendant que le chef du NPD a souligné que cette élection devrait être centrée sur le libre-échange. ●

OUVERT LE SAMEDI

pour Noël...

SMITH CORONA XD-8000

- Dictionnaire 140.000 mots
- Centrage, retour et soulignage automatiques
- 16 K de mémoire
- Caractères 10, 12, 15 et proportionnel
- Caractère gras
- Correction une page
- Recherche et remplacement

Sugg.: 799\$

MODÈLE XL-1000

- Retour et centrage automatiques
- Tabulation programmable
- Correction de mots
- 10 et 12 caractères

289\$

PRIX 25^e ANNIVERSAIRE

259\$

SUPER SPECIAL 499\$

JACQUES COUTURIER

BIENVENUE

En collaboration avec

1175, BOUL. CHAREST OUEST, QUÉBEC — 687-5121

OUVERT SAMEDI Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 21h; samedi, de 9h30 à 17h00

Pour vos articles de cuir et de voyage de haute distinction

FOURNIER

SUPER-VENTE DE NOËL ÉPARGNEZ JUSQU'À 20%

sur 3 PIÈCES D'UNITÉS MURALES ET TABLES À CAFÉ. DISPONIBLES FINI NOYER, CHÊNE PALE, AMANDE, GRIS, NOIR ET/OU BLANC.

VISITEZ NOS SALLES DE MONTRER ET COMMANDEZ DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER.

GRATUIT: COEUR FLOTTANT EN OR AVEC ACHAT POUR NOËL MINIMUM DE 299\$ OU ENSEMBLE DE TABLES À CAFÉ. (Limite de 1 par client)

PLAN COMMUNE — MISE DE CÔTÉ

CENTRE RÉCRÉATIF

2 pièces avec LUMIÈRE. Parfait pour système de son, livres, etc., fini noyer ou chêne pâle

179\$

ENSEMBLE DE TABLES À CAFÉ

- une table à café
- deux tables de bout
- vitres fumées
- garniture fin or ou chrome
- choix de 6 finis

199\$

SUPER-VAISSELIER

3 pièces (72 x 72) vitres teintées lumineuses dans les 3 sections moulure or ou chrome fini noyer ou chêne pâle 659\$ — Disponible en finis noir, gris, amande ou blanc.

299\$

3 PIÈCES UNITÉ MURALE

(90 x 72), économie d'espace 6 finis

399\$

SUPER-UNITÉ MURALE 3 pièces

(90 x 72) vitres teintées lumineuses dans les 3 sections moulure or ou chrome fini noyer ou chêne pâle 659\$ — Disponible en finis noir, gris, amande ou blanc.

599\$

Super-spécial de Noël MOBILIER DE SALON

2 pièces sofa, fauteuil. Seulement Table en sus 10 en stock

549\$

Mobilier Diamant Bleu

HEURES DE NOËL

Ouverture: 20 au 23 déc. 10h à 21h (incluant les samedis)

24 déc.: 10h à 17h

25 au 30 déc.: 10h à 18h

FERME

25, 26 et 27 déc. 1987

28, 29 et 30 janv. 1988

800-363-3636

445, ST-JEAN-BAPTISTE (Suite 100)

(Au sud du boul. Hamel et à l'ouest de l'autoroute Henri IV, au bout de la rue, après le petit pont à droite)

871-8028

Si ceux que vous aimez sont des

skieurs campeurs voyageurs cyclistes

Offrez leur des

signés

Poliquin sportif

originalité GARANTIE

2999 et 3005, chemin Ste-Foy, Ste-Foy G1X 1P7 653-0172

Conditions de vie en institution

Des bénéficiaires se plaignent

♦ Le regroupement des comités de bénéficiaires des hôpitaux de la région 03, en collaboration avec le Comité provincial des malades, tenait hier au centre hospitalier Robert-Giffard sa 25e réunion bimensuelle, au cours de laquelle ils ont traité des droits des bénéficiaires et des conditions de vie en institution.

par J.-Claude PAQUET

Ces comités de bénéficiaires, composés de cinq représentants élus par les malades, doivent être créés en vertu de la loi 27 sur les services de santé, dans tous les hô-

pitaux où l'on dispense des soins de longue durée, dans le but précisément de défendre les intérêts des bénéficiaires.

Une cinquantaine de membres venant d'une vingtaine de centres hospitaliers de la région 03 ont participé à cette réunion d'hier.

Plusieurs représentants de comités ont souligné lors de cette réunion que les relations avec les administrations hospitalières sont généralement bonnes, mais qu'il y a toujours de nombreux problèmes à régler.

Plusieurs plaintes exprimées concernent la qualité de la nourri-

ture, et le fait que les repas sont souvent servis froids. D'autres se plaignent que les compressions budgétaires ont un effet néfaste sur la qualité des soins, une représentante expliquant que dans l'institution qu'elle représente, on doit commencer à lever les personnes âgées à 4h le matin pour le déjeuner à 7h, en raison du manque de personnel.

Présente à cette réunion, Me Michèle Lamquin-Éthier, directeur général du Comité des malades, a souligné pour sa part que le comité provincial venait de lancer sa campagne de levée de fonds, dont l'objectif a été fixé cette année à \$400,000.

« Ces sommes, a-t-elle précisé, permettront non seulement de développer les services déjà existants, soit les services d'appui, d'animation, de documentation, d'écoute téléphonique, de photocopie, publication d'une revue, etc., mais également de mettre sur pied un réseau national d'agents de liaison, qui auront pour mandat d'intervenir auprès des comités de bénéficiaires et de les appuyer et les soutenir selon leurs besoins. Toute personne désireuse d'aider les malades, a-t-elle précisé, peut faire parvenir ses dons à l'organisme, casier postal 458, succursale Desjardins, Montréal, H5B 1B5. »



M. André Perreault, président du comité des bénéficiaires du centre hospitalier Robert-Giffard et de Me Michèle Lamquin-Éthier, directeur général du Comité provincial des malades.

100\$ DE RABAIS SUR VOTRE FAUTEUIL PRÉFÉRÉ!

TOUS NOS FAUTEUILS TRADITIONNELS ET CONTEMPORAINS SONT SOLDÉS!

VOUS N'AVEZ QUE 10 JOURS POUR VENIR CHOISIR LE VÔTRE! Toute votre famille sera heureuse de votre achat! Plus d'hésitation, car vous n'avez qu'au samedi 19 décembre pour économiser 100\$ à l'achat de n'importe lequel de nos fauteuils berçants, inclinables, pivotants, à oreilles et de fantaisie à prix ordinaire. Fabriqués par La-Z-Boy, Kroehler, Relax-on et El Ran, vous serez impressionné par le choix de modèles et de tissus de recouvrement. Faites vite, car les premiers arrivés auront le premier choix!

UNE JOYEUSE TRADITION DE NOËL

Magasinez à l'heure des Fêtes jusqu'au 23 décembre

De 9h30 à 21h du lundi au vendredi; les samedis, de 8h30 à 21h. Le 24 décembre: de 9h à 17h.

la  aie

Décodeurs: injonction permanente contre Microlec

♦ MONTREAL (PC) - Une injonction permanente vient d'être émise interdisant à Industries Microlec, de Sherbrooke, de « mettre en marché ou autrement mettre en circulation tout appareil programmé ou conçu pour débrouiller les signaux de télévision payante transmis par les demanderessees ».

par Pierre ROBERGE

Ces dernières sont Vidéo-tron et Premier Choix-Super Écran qui, hier en conférence de presse, se félicitaient de l'arrêt rendu le 4 décembre par le juge Jean-Louis Pélouquin, de la cour supérieure, district Saint-François.

« C'est une première au Canada, la sanction du vol de services électroniques », a affirmé Reynold Langlois, avocat des demanderessees. Depuis l'été de 1985, la compagnie de câble et la chaîne payante cherchent à juguler l'épidémie de décodeurs « pirates » permettant de recevoir les chaînes payantes sans payer de mensualité en sus.

Au printemps de 1986, un autre juge de la cour supérieure déboutait Vidéo-tron mais, en juin dernier, la cour d'appel renversait ce premier jugement et interdisait ces décodeurs, en attendant que l'affaire soit jugée sur le fond.

Suivant une évaluation conservatrice, il y aurait toujours 50,000 appareils pirates à travers le Québec. Rien qu'en taxes de vente, signale Super Écran, un manque à gagner de \$2 millions pour les deux paliers de gouvernement. Vidéo-tron et la chaîne payante ne chiffrent pas leurs pertes dues à cette concurrence déloyale mais Super Écran coûte en tout cas \$15.95 (hors taxes) par mois.

Parallèlement, ont dit MM. Langlois et Marc Cantin (de Vidéo-tron), des causes criminelles sont pendantes concernant Microlec et d'autres petits fabricants.

Pour Reynold Beaupré, de Super Écran, « ce jugement est aussi une victoire pour les 200,000 abonnés réguliers à la télévision payante ».

Usagers hors de cause

L'injonction du 4 décembre ne dit rien des particuliers chez qui fonctionnent les bidules illicites. Vidéo-tron incite néanmoins ceux-ci à se mettre en règle avec la télévision payante et annonce une campagne publicitaire pour janvier.

« Nos efforts juridiques vont avant tout contre les fabricants », reconnaît le vice-président Claude Chagnon.

Vidéo-tron aime laisser entendre qu'elle peut « détecter » depuis la voie publique les décodeurs fonctionnant chez des particuliers mais ajoute en même temps que, lorsqu'ils sont découverts, ce sont des cas fortuits.

Dans ses régions de Sherbrooke et Québec, Vidéo-tron est à l'abri du piratage grâce à la distribution individualisée aux abonnés, avec ordinateur central (système « adressable ») qui brouille, ou débrouille, la télé payante à la tête de ligne. ●

ACHETONS OR
Landry.Jacot

738, MAIL CENTRE-VILLE

SPÉCIAL
“EPSON”
Voir page C-6

CORRECTION

Veuillez noter que dans notre annonce publiée le lundi 7 décembre 1987, en page S-7 de ce journal, vous auriez dû lire:

JOHANNÉ FALARDEAU remettra un gilet gratuit avec tout achat de raquettes, le samedi 19 décembre, de 13 à 16 heures.

Toutes nos excuses pour ce contretemps.

FRADETTE
SPORT

Les Professionnels des sports de raquette
Club Entraînement — Place Belle Cour
2800, boul. Laurier, Ste-Foy — 858-6181

Au Masculin

DERNIÈRE ÉDITION!



SUPER

HARRIS TWEED À PRIX TRÈS BAS! ON S'ATTEND À UN GRAND SUCCÈS!

Les lainages pure laine tissés à la main sont arrivés d'Écosse au Canada où nos tailleurs les transformeront en vestons selon les spécifications expressées de la Baie. Voyez-les dès demain en magasin! Motifs à chevrons et tweedés, petits motifs et effets verticaux en marine ou divers tons de fusain, gris, bleu et brun.

89,99 ch.

Vestons sport pour hommes, rayon 302



JUSQU'À 40% DE RABAIS

CHUTE DES PRIX SUR VESTONS SPORT DE FABRICANTS CONNUS!

Bay Club et Christopher Rand déclarent avoir baissé les prix de tout un choix de vestons sport pour l'hiver! La plupart sont en pure laine (quelques-uns en fibres mixtes). Les clients sont avisés que les premiers arrivés auront le meilleur choix.

Ord. 135\$ à 165\$. 89,99 à 99\$

Vestons sport pour hommes, rayon 302



JUSQU'À 50% DE RABAIS

PANTALONS EN FLANELLE ET RABAIS PROGRESSIF À LA BAIE!

Achetez-en un et économisez 40%... achetez-en deux et économisez 50%! Voilà le dernier communiqué de la Baie! À la une, les pantalons en flanelle pure laine, à devant uni ou à pinces dans des tons de gris, noir, fusain, marine, gris chiné ou beige chiné. Ord. 50\$.

29,99 ou 2 pour 50\$

Pantalons pour hommes, rayon 314

JUSQU'À 35% DE RABAIS

LES COMPLETS DE MARQUES CONNUES SUBIRONT UNE BAISSE DES PRIX

Bay Club, Profile et Christopher Rand s'attendent à ce qu'une foule record profite de leur solde de complets à la Baie! Des lainages pure laine et des lainages mixtes auront la vedette, la plupart à devant droit et pantalon à pinces; quelques modèles à devant croisé participent à l'événement. Motifs et tons d'automne.

Ord. 149,99 à 265\$.

104\$ à 169,99

Confection pour hommes, rayon 310



Le choix des modèles et des tailles varie selon les magasins.

Une tradition de Noël

la **Baie**

LES FAITS DIVERS

Condamnation erronée de Marshall L'ancien détective MacIntyre nie avoir caché des documents

♦SYDNEY, N.-E. (PC) L'ancien détective en chef de Sydney, M. John MacIntyre, a nié hier avoir caché des documents sous son bureau avant de remettre le dossier de la police sur Donald Marshall à la GRC, en 1982.

M. MacIntyre témoignait pour la troisième et dernière journée devant la commission d'enquête sur la condamnation erronée de Marshall à 11 ans de pénitencier, en 1971, pour le meurtre de Sandy Seale.

Lors d'un recours en appel, en 1982, Marshall, âgé de 34 ans, a été acquitté et c'est Roy Nenman Ebsary qui par la suite a été jugé coupable du meurtre de Seale.

L'avocat du ministère public a affirmé qu'un sergent de la GRC avait vu MacIntyre enlever les documents du dossier en avril 1982 et qu'il viendrait devant la commission confirmer ce qu'il a déclaré au début de l'année lors d'une pré-enquête.

Un autre membre de la GRC est retourné voir MacIntyre et a obtenu les documents retirés du dossier par celui qui était alors devenu chef de la police de Sydney.

M. MacIntyre a rejeté comme fausses les allégations des deux membres de la GRC.

Dans un de ces documents, Patricia Harriss, témoin clé au procès de Marshall, affirmait avoir vu dans le parc où le meurtre était survenu deux autres hommes en plus de Marshall et Seale. Marshall avait maintenu la présence de ces deux hommes au cours de son procès; il s'agissait d'Ebsary et d'un ami.

Au procès, Mlle Harriss qui était alors une adolescente avait modifié son témoignage et avait affirmé que Marshall était seul avec Seale au moment du meurtre.

Mlle Harriss et deux autres témoins importants, adolescents en 1971, ont déclaré devant la commis-

sion que le policier MacIntyre les avait forcés à modifier leur témoignage original.

M. MacIntyre a nié avoir utilisé de telles tactiques.

La commission a aussi souligné à M. MacIntyre qu'un autre témoin, Mme Mary O'Reilly, avait trouvé dans son témoignage donné en 1971 à l'ancien policier des déclarations qu'elle n'avait jamais faites.

Le dossier rapporte que Mme O'Reilly aurait reçu, le lendemain du meurtre, un appel de Marshall lui demandant de communiquer avec Mlle Harriss et de la convaincre de dire à la police avoir vu deux autres hommes, en plus de lui-même et Seale.

Mme O'Reilly avait déclaré plus tôt devant la commission qu'elle ne se souvenait pas avoir parlé d'un tel appel de Marshall et qu'elle connaissait à peine Mlle Harriss.



L'ancien détective en chef de Sydney, M. John MacIntyre

La police de Québec détruit pour \$165 000 de drogues

♦ Dans une opération devenue maintenant routinière, la police de Québec a détruit hier pour près de \$165 000 de drogues diverses gardées comme pièces à conviction et n'ayant plus aucune utilité étant donné que les délais d'appels des causes dans lesquelles elles auraient pu servir sont expirés.

C'est comme de coutume dans la fournaise du centre de chauffage de la Gare maritime Champlain que les drogues ont été brûlées, sous la surveillance de représentants de divers services de police.

Les policiers procèdent ainsi à la destruction de ces pièces à conviction deux ou trois fois par année. Hier matin, ce sont 8,35kg de hashish valant plus de \$125 000 qui se sont envolés en fumée avec 22 grammes de cocaïne valant \$25 000 et diverses autres drogues comme du PCP, du LSD, de la mescaline et de la marijuana.

Dans le dernier cas, la quantité de «pot» était minime: 413 grammes seulement. Depuis un certain temps en effet, on a noté une diminution des quantités de cette drogue saisie lors de l'intervention de la police. On explique le phénomène que la marijuana est encombrante à garder et rapporte moins qu'avant sur le marché noir.

Flamme olympique à Sherbrooke

«C'est merveilleux, c'est le plus beau jour de ma vie». Telles furent les premières paroles de Marthe Tanguay, porteuse du flambeau olympique, après qu'elle eut enjambé l'estrade d'honneur, hier, à Rock Forest, alors que la flamme olympique quittait définitivement la région de l'Estrie. Le relais du flambeau a une fois de plus éveillé la curiosité des gens de la région qui n'ont pas cessé d'encourager les porteurs tout au long de leur course exaltante. La flamme olympique a quitté le centre récréatif Eugène Lalonde vers 8h00 pour faire une sortie remarquée au centre-ville de Sherbrooke où l'attendaient de nombreux curieux.

NOUS AVONS DE TOUT DANS L'AMEUBLEMENT DE BUREAU USAGÉ OU NEUF

Marchandise provenant
du Mouvement Desjardins

VENEZ
VOIR
NOS
AUBAINES

**GILBERT
BOLDUC**

8-B, route Trans-Canada,
Lévis G6V 4Z2
bur.: 837-9811 / rés.: 837-9840



**LEPAGE
JODILLIER**



**SOYEZ
À LA PAGE**
MONTURE 14 KT
A. 400\$ 225\$
B. 200\$ 125\$
C. 260\$ 160\$

PLACE LAURIER
651-2497
ATELIER:
1466, Maguire,
Sillery.
683-2361

25% de rabais
sur les montres
Michel Herbelin

SOYEZ BRILLANT



DIAMANTS
25 points 650\$
20 points 400\$
15 points 300\$

QUALITÉ
LEPAGE

Jusqu'à
épuisement
des stocks

SOLDE

jusqu'au 25 décembre

20% Combinaisons et
deux-pièces de
ski, mitaines,
écharpes,
bonnets. 2 à 20
ans.

20% Gilets,
pantalons,
jupes, robes.
2 à 20 ans.

40% à 50%

Manteaux d'hiver et vestons sport.
2 à 20 ans.

Ouvert le soir à partir du 10 décembre.
Ouvert aussi le samedi soir.

BAM.BIN

Les plus jolis vêtements pour enfants de la
naissance à 20 ans

Visa
MasterCard
American Express
place XXXX
des
quatre-bourgeois
658-2218

1er VERSEMENT À PÂQUES 1988*

LA QUALITÉ SUPÉRIEURE À PRIX INFÉRIEUR

KT-880 — SYNTONISATEUR FM/AM SUPER SYNTHÉTISEUR AVEC DILD

■ Circuit synthétiseur à réception linéaire dépassant les performances des appareils analogiques ■ Détecteur FM à boucle linéaire directe ■ Accord FM automatique ■ Mémoire de programmation pour 12 stations ■ Préréglage pour 2 stations ■ Sourdine automatique FM

399\$

KD-880D — AMPLIFICATEUR INTÉGRÉ AVEC NOUVEAU VIG-DLD

■ 100 W/canal min. RMS, 8 ohms, 20 Hz - 20 kHz, DHT 0,008% ■ Amplificateur de puissance à nouveau VIG-DLD ■ Puissance de sortie dynamique (IEA) 265 W/can. sur 2 ohms ■ Entrée CD indépendante ■ Interrupteur CD Direct et Line Straight ■ 3 entrées de bande ■ Interrupteur de surveillance de bande/bande numérique (TAPE/DAT) ■ Double sélecteur REC OUT ■ Sélecteur de cellule MM/MC ■ Sigma Drive de type B ■ Facteur d'amortissement de 1000 à 50 Hz ■ Sourdine - 30 dB ■ Interrupteur de correction physiologique ■ Filtre intrasonique

729\$

KX-660HX — PLATINE-CASSETTE À LOGIQUE INTÉGRALE AVEC DOLBY HX-Pro

■ Système d'extension de bande Dolby HX-Pro ■ Ajustement de polarisation d'enregistrement ■ Circuit Dolby B/C ■ Tête en Permalloy à grand rayon ■ Réglages d'enregistrement principal et de volume protégés gauche/droite ■ Deux moteurs avec contrôle à logique intégrale ■ Châssis à haute rigidité ■ Système de recherche directe sur 16 plages (DPSS) ■ Recherche d'espace vierge ■ Exploration indexée ■ Indicateurs de crête fluorescents ■ Entrée de microphone gauche/droite ■ Réponse de fréquence 20 Hz - 18 kHz, + - 3 dB (métal) ■ Pleurage et scintillement 0,06% (NRMS)

549\$

CE-1100 — ÉGALISEUR GRAPHIQUE 12 GAMMES ET ANALYSEUR DE SPECTRE

■ Plage variable + - 12 dB ■ Égaliseurs gauche/droite indépendants ■ Analyseur de spectre 12 gammes ■ Affichage fluorescent du spectre gauche/droite ou deux canaux ■ Curseurs d'opération éclairés par DEL ■ Ampli de réverbération avec affichage ■ Réglages de retard (écho) et profondeur (effet duo) ■ Deux canaux pour bande avec copiage deux sens et surveillance du son ■ Enregistrement de tous les effets ■ Sélecteur Normal/Reverse ■ Atténuateur - 6dB ■ DHT 0,005%, rapport

759\$

DP-990D — LECTEUR CD DE HAUTE QUALITÉ AVEC TÉLÉCOMMANDE

■ Haute rigidité et isolation multiple ■ Convertisseur N/A 16 bits avec commande à courant constant ■ Filtre numérique à une harmonique double ■ Filtre passe-bas Butterworth décrite à 7 piles ■ Alimentations indépendantes ■ Optimum Sens Control de type III ■ Lecteur laser 3 faisceaux ■ Télécommande toutes fonctions à infrarouge ■ Système rapide de lecture directe avec entrée par touche + 10 et 10 touches numériques (touches + 10 à + 50 sur la télécommande) ■ Modes de lecture: TRACK, PROGRAM, TIME, SILENCE ■ Double affichage hexa ■ Mémoire de programmation à 20 places ■ Répétition A/B ■ DHT 0,002%, Plage dynamique 96 dB(141)

869\$

LS-P5000 — ENCEINTE À RADIATEUR SUPER GRAVE 250 W

■ Puissance d'entrée de crête 250 W ■ Système à 4 voies, 5 haut-parleurs plus radiateur ■ Super grave de 325mm/12-13/16" ■ Woofer de 215mm/8-7/16" avec cône polymère ■ Medium de 100mm/3-15/16" avec cône polypropylène ■ Réglage de niveau acoustique ■ Circuit protecteur de surcharge avec bouton de réarmement ■ Sensibilité 90dB/W/1m ■ Réponse de fréquence 25 Hz - 45 kHz

1 159\$

PRIX D'INTRODUCTION SUR MODÈLE 1988

VALEUR RÉGULIÈRE DE 4 464\$
SPÉCIAL

2 999\$

Une économie de 1 465\$

La clef de Sol

• Léger comptant requis • Sur acceptation de crédit

840 RUE BOUVIER
627-0840



2 RUE ST-JEAN
524-8431